



Rapport financier 2022

SYNTHÈSE FINANCIÈRE

Points saillants

- Un profil financier et opérationnel solide en 2022
- Résultat net de 79,7 millions d'euros
- 4,2 milliards d'euros de projets approuvés
- Nouveau Cadre Stratégique 2023-2027
- Lancement de la septième augmentation de capital d'un montant maximum de 4,25 milliards d'euros, dont 1,20 milliard d'euros de capital versé
- Rating AAA avec perspective "stable" par Standard & Poor's, Aa1 placée en "review for upgrade" par Moody's et AA+ avec perspective "positive" par Fitch.

Chiffres clés

<i>EURO millions (Normes IFRS)</i>	2021	2022	Variation
Encours de prêts	18 916	19 887	+5,1%
Projets approuvés dans l'année	4 156	4 244	+2,1%
Stock de projets	8 925	9 093	+1,9%
Engagements de financement signés dans l'année	2 408	4 187	+73,9%
Prêts décaissés dans l'année ¹	4 023	3 526	-12,4%
Emissions incluses dans l'autorisation annuelle d'emprunt ¹	5 500	5 988	+8,9%
Total du bilan	29 715	31 528	+6,1%
Résultat net	94,8	79,7	-15,9%
Revenus nets de base ²	87,0	83,5	-4,0%

¹ Contrevaleur en euros après swap

² Hors effets d'évaluation IFRS (coût du risque et gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat)

Performance financière de la CEB

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, la CEB a enregistré une solide performance financière. Les résultats audités de l'exercice 2022 font apparaître un **résultat net** de 79,7 millions d'euros, contre 94,8 millions d'euros en 2021 (-15,9%), reflétant notamment l'impact de la norme comptable **International Financial Reporting Standard** (IFRS) 9 en matière de provisionnement lié au risque de crédit (coût du risque) pour -18,5 millions d'euros, partiellement compensé par l'évaluation des instruments financiers (+6,9 millions d'euros).

Hors impact en matière d'évaluation IFRS (coût du risque et instruments financiers), les **revenus nets de base (core earnings)** se sont élevés à 83,5 millions d'euros en 2022, contre 87,0 millions d'euros en 2021 (-4,0%), principalement en raison de la baisse des revenus du portefeuille de titres au coût amorti. Comme par le passé, aucun retard ni impayé n'a été enregistré au cours de l'exercice 2022.

Au 31 décembre 2022, le **total de l'actif** de la CEB s'élevait à 31,5 milliards d'euros, en hausse de 1,8 milliard d'euros (+6,1 %) par rapport à la fin de l'année 2021 (29,7 milliards d'euros). Le **total du passif** a atteint 28,1 milliards d'euros, en hausse de 6,1% par rapport à fin 2021 (26,5 milliards d'euros). Les **dettes représentées par un titre et les emprunts** s'élevaient à 24,2 milliards d'euros à fin 2022, en baisse de 2,5% par rapport à la fin de l'année 2021. Les **capitaux propres** de la CEB ont augmenté de 6,5 %, passant de 3 233,7 millions d'euros à fin 2021 à 3 442,4 millions d'euros à la fin de l'année 2022, en raison du résultat net 2022 (79,7 millions d'euros) et des gains ou pertes comptabilisés directement dans les capitaux propres (+ 129 millions d'euros).

L'activité de prêts a maintenu un rythme soutenu, avec 4,2 milliards d'euros de prêts approuvés en 2022, soit +2,1% par rapport à 2021. Les **prêts décaissés** ont atteint 3,5 milliards d'euros, en baisse par rapport au 2021 (-12,4%). Cependant, le niveau substantiel de décaissements au cours des années précédentes a alimenté le volume de l'**encours de prêts** (en termes nominaux) qui atteignait 19,9 milliards d'euros à la fin de 2022, soit +5,1% par rapport à la fin de 2021.

La décision par les États membres en 2022 de consentir à une augmentation historique du capital de la Banque a constitué un vote de confiance en faveur du rôle clé joué par la CEB au sein de l'architecture de la finance du développement international.

Gestions des risques

La CEB applique une culture de gestion des risques basée sur les meilleures pratiques internationales, notamment un cadre de gestion de risques rigoureux pour assurer la stabilité financière à long terme de la Banque. Le cadre prudentiel regroupe un ensemble de ratios permettant d'évaluer et de contrôler ses activités et les risques y afférents : capital, levier, liquidité, risque de marché et risque de crédit dans l'activité de financement. Les risques climatiques sont également pris en compte dans l'analyse des opérations de prêt et les méthodologies d'évaluation des contreparties de la CEB.

Dans l'exercice clos au 31 décembre 2022, la CEB a maintenu un profil de risque robuste et un tampon de capital approprié. Tous les ratios et indicateurs prudentiels sont restés dans les limites et les seuils autorisés. La Banque a également démontré sa résilience opérationnelle et sa forte capacité à faire face à des environnements financiers difficiles.

Rating : un solide profil financier

La CEB a conservé des notations de crédit solides au cours de l'exercice comptable, comme le souligne sa notation AAA réaffirmée par Standard & Poor's le 12 septembre 2022 et Scope Ratings le 24 juin 2022 (non sollicitée) avec une perspective stable. Dans le même temps, la note Aa1 de Moody's a été placée en "review for upgrade" le 16 décembre 2022, témoignant d'une réaction rapide de l'agence de notation en réponse à l'approbation de la septième augmentation de capital et au nouveau Cadre Stratégique 2023-2027 de la Banque. Fitch a maintenu sa note AA+ avec une perspective positive le 22 juillet 2022.

Pour plus de détails sur les activités de la CEB, voir le [Rapport d'activité 2022](#)

TABLE DES MATIERES

ÉTATS FINANCIERS	6
Objectifs de la Banque	6
Secteurs d'intervention	6
Bilan	7
Compte de résultat	8
État du résultat net et gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres	9
État de variations des capitaux propres	9
Tableau des flux de trésorerie	10
NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS	11
NOTE A Résumé des règles comptables appliquées par la Banque	11
NOTE B Gestion des risques	21
NOTE C Instruments financiers à la juste valeur par résultat et instruments financiers dérivés de couverture	42
NOTE D Actifs et passifs financiers	43
NOTE E Mesure de la valeur de marché des instruments financiers	44
NOTE F Compensation des actifs et passifs financiers	46
NOTE G Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres et au coût amorti	47
NOTE H Immobilisations corporelles et incorporelles	51
NOTE I Autres actifs et autres passifs	52
NOTE J Passifs financiers au coût amorti	52
NOTE K Compte de dividendes sociaux	55
NOTE L Provisions	56
NOTE M Capital	57
NOTE N Marge d'intérêts	59
NOTE O Information sectorielle	60
NOTE P Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	61
NOTE Q Charges générales d'exploitation	61
NOTE R Coût du risque	61
NOTE S Engagements de financement donnés ou reçus	63
NOTE T Événements postérieurs à la date de clôture	63
Rapport de l'audit externe	64
Rapport du Comité de surveillance	68
Approbation des comptes par le Conseil d'administration	69
Approbation des comptes par le Conseil de direction	69
Notes au lecteur	70

ÉTATS FINANCIERS

Établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne

Objectifs de la Banque

"La Banque a pour objectif prioritaire d'aider à résoudre les problèmes sociaux que pose ou peut poser aux pays européens la présence de réfugiés, de personnes déplacées ou de migrants résultant de mouvements de réfugiés ou d'autres mouvements forcés de populations ainsi que de la présence de victimes de catastrophes naturelles ou écologiques.

Les projets d'investissement auxquels concourt la Banque peuvent viser soit à aider ces personnes dans le pays où elles se trouvent, soit à leur permettre de retourner dans leur pays d'origine lorsque les conditions d'un tel retour sont réunies, soit, le cas échéant, à s'installer dans un autre pays d'accueil. Ces projets doivent être agréés par un Membre de la Banque.

La Banque peut également concourir à la réalisation de projets d'investissement, agréés par un Membre de la Banque permettant la création d'emplois dans des régions défavorisées, le logement de populations à bas revenus ou la réalisation d'infrastructures sociales".

(Statut, Article II).

Secteurs d'intervention

La Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB ou la Banque) contribue à la mise en œuvre de projets d'investissement à caractère social en faveur de la cohésion sociale. Conformément au Plan de développement 2020-2022 et à la Résolution du Conseil d'administration 1617 (2020), l'activité de la CEB s'articulait autour de trois lignes d'action, à savoir : la croissance inclusive ; le soutien aux groupes vulnérables ; la durabilité environnementale.

Les projets pour 2020-2022 étaient donc rattachés à une, deux ou trois des lignes d'action sectorielles citées ci-dessus. Ces lignes d'intervention traduisaient à la fois la vocation sociale spécifique de la CEB et la logique de développement qui sous-tend l'ensemble de ses activités dans les secteurs suivants : aide aux réfugiés, migrants, personnes déplacées et d'autres groupes vulnérables ; logements pour les personnes à bas revenu ; amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural ; catastrophes naturelles ou écologiques ; protection de l'environnement ; protection et réhabilitation du patrimoine historique et culturel ; santé ; éducation et formation professionnelle ; infrastructures administratives et judiciaires ; et soutien aux micros, petites et moyennes entreprises (TPE-PME) pour la création et le maintien d'emplois viables.

A partir du 1^{er} janvier 2023, le Cadre stratégique 2023-2027 a succédé au Plan de développement 2020-2022 en tant que modèle pour l'activité de la CEB au cours des cinq prochaines années. Conformément à la Résolution 1646 (2022) du Conseil d'administration, les lignes d'action ont été mises à jour pour mieux refléter le contexte opérationnel de la CEB et les besoins actuels et prévus des états membres.

L'engagement de la CEB en faveur de la cohésion sociale est soutenu par l'attention primordiale qu'elle porte aux populations vulnérables dans toutes les lignes d'action. À cet égard, la CEB applique systématiquement un prisme de vulnérabilité à ses opérations de prêt afin d'identifier les facteurs spécifiques de vulnérabilité auquel chaque projet vise à répondre, de façon à concevoir de meilleures solutions et à stimuler davantage la cohésion sociale. Chaque secteur d'intervention de la CEB découle de ses lignes d'action identifiées et est défini par des critères d'éligibilité clairs et précis.

Les nouveaux secteurs de la CEB à partir du 1^{er} janvier 2023 sont : Santé et médico-social ^(*) ; Éducation et formation professionnelle ^(*) ; Infrastructures administratives et judiciaires ; Protection et réhabilitation du patrimoine historique et culturel ; Logements sociaux et abordables ^(*) ; Développement urbain, rural et régional ^(*) ; Catastrophes naturelles ou écologiques ; Protection de l'environnement ; Financement des TPE-PME ^(*) et Microfinance ^(*).

Tout en maintenant son engagement dans les principaux domaines d'intervention, la CEB a identifié plusieurs "secteurs prioritaires" afin d'améliorer la sélectivité de projets et d'affecter ses ressources là où elles peuvent contribuer le plus à la poursuite des objectifs fondamentaux de la CEB. Outre les secteurs prioritaires, le financement de projets dans les autres secteurs continuera à être pleinement pris en considération.

Bien qu'ils ne soient pas répertoriés comme des secteurs distincts, la CEB identifie trois thèmes transversaux qui interagissent avec ses principaux secteurs d'activité et qui sont essentiels pour renforcer la cohésion sociale : (i) l'action climatique, (ii) l'égalité des genres, et (iii) la numérisation. L'accent explicite et systématique mis sur ces thèmes guide la manière dont les activités de la CEB sont conçues et mises en œuvre dans tous les secteurs afin de soutenir la cohésion sociale au travers de tous les projets qu'elle finance.

(*) Indique un "secteur prioritaire"

Bilan

	Notes	31/12/2022	En milliers d'euros 31/12/2021
Actif			
Caisse, avoirs auprès des banques centrales		1 150 258	2 044 716
Instruments financiers à la juste valeur par résultat	C	654 045	443 250
Instruments financiers dérivés de couverture	C	2 198 288	700 933
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	G	2 795 509	3 704 677
Actifs financiers au coût amorti	G		
Prêts		18 222 361	19 019 840
Autres créances		4 209 861	2 096 670
Titres de dette		1 592 770	1 570 816
Immobilisations corporelles et incorporelles	H	57 545	57 290
Autres actifs	I	647 498	76 665
Total de l'actif		31 528 135	29 714 857
Passif			
Dettes			
Instruments financiers à la juste valeur par résultat	C	187 498	136 778
Instruments financiers dérivés de couverture	C	2 397 993	478 259
Passifs financiers au coût amorti	J		
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle		70 176	70 675
Dettes représentées par un titre		24 223 766	24 824 467
Autres passifs	I	917 001	555 785
Compte de dividendes sociaux	K	34 842	47 169
Provisions	L	254 484	368 052
Total dettes		28 085 760	26 481 185
Capitaux propres			
Capital	M		
Souscrit		5 477 144	5 477 144
Non appelé		(4 864 180)	(4 864 180)
Appelé		612 964	612 964
Réserve générale		2 722 679	2 627 884
Résultat net		79 683	94 795
Total capital, réserve générale et résultat net		3 415 326	3 335 643
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres		27 049	(101 971)
Total capitaux propres		3 442 375	3 233 672
Total du passif		31 528 135	29 714 857

Compte de résultat

En milliers d'euros

	Notes	2022	2021
Intérêts et produits assimilés	N	186 422	175 910
Intérêts et charges assimilées	N	(43 162)	(28 475)
Marge d'intérêts		143 260	147 435
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	P	6 859	(54)
Gains nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		49	42
Commissions (produits)		1 332	2 071
Commissions (charges)		(556)	(2 647)
Produit net bancaire		150 944	146 847
Charges générales d'exploitation	Q	(53 281)	(53 223)
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	H	(7 274)	(6 671)
Résultat brut d'exploitation		90 389	86 953
Coût du risque	R	(10 706)	7 842
Résultat net		79 683	94 795

État du résultat net et gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres

En milliers d'euros

	2022	2021
Résultat net	79 683	94 795
Éléments pouvant être rapportés au compte de résultat	(754)	3 063
Variations de valeur des titres de dette à la juste valeur par capitaux propres	(20 557)	5 986
Variations de valeur des instruments financiers dérivés de couverture	19 803	(2 923)
Éléments ne pouvant être rapportés au compte de résultat	129 774	3 637
Variations des écarts actuariels liés au régime de pension	107 318	2 388
Variations des écarts actuariels liés aux autres avantages postérieurs à l'emploi	22 018	1 302
Variations de valeur des instruments de capitaux propres	438	(53)
Total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres	129 020	6 700
Résultat net et gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres	208 703	101 495

État de variations des capitaux propres

En milliers d'euros

	Capital et réserves			Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres					Total capitaux propres
	Capital appelé	Réserves et résultats	Total	Titres de dette à la juste valeur par capitaux propres	Instruments financiers dérivés de couverture	Écarts actuariels	Instruments de capitaux propres	Total	
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2021	612 964	2 627 883	3 240 847	23 806	9 641	(142 690)	572	(108 670)	3 132 177
Résultat net 2021		94 795	94 795						94 795
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres				5 986	(2 923)	3 690	(53)	6 700	6 700
Capitaux propres au 31 décembre 2021	612 964	2 722 679	3 335 643	29 792	6 718	(139 000)	519	(101 970)	3 233 672
Résultat net 2022		79 683	79 683						79 683
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres				(20 557)	19 803	129 336	438	129 020	129 020
Capitaux propres au 31 décembre 2022	612 964	2 802 362	3 415 326	9 235	26 521	(9 664)	957	27 049	3 442 375

Tableau des flux de trésorerie

En milliers d'euros

Exercice clos le 31 décembre	2022	2021
Résultat net	79 683	94 795
+/- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	7 274	6 670
+/- Dotations aux provisions pour dépréciation	10 764	(7 854)
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	23 824	16 941
+/- Variation des intérêts à recevoir	(67 043)	8 850
+/- Variation des intérêts à payer	87 231	(5 397)
+/- Autres mouvements	8 443	14 883
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat	70 494	34 094
+ Encaissements liés aux opérations avec les établissements de crédit et avec la clientèle	3 605 667	2 591 448
- Décaissements liés aux opérations avec les établissements de crédit et avec la clientèle	(4 498 770)	(5 183 668)
+ Encaissements liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	4 377 332	4 242 537
- Décaissements liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(3 780 672)	(3 407 151)
+/- Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(8 093)	1 005
Flux net des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(304 536)	(1 755 830)
Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (a)	(154 359)	(1 626 940)
+ Encaissements liés aux titres de dette au coût amorti	125 000	204 200
- Décaissements liés aux titres de dette au coût amorti	(156 089)	
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(5 442)	(4 251)
Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (b)	(36 531)	199 949
+/- Flux de trésorerie provenant de ou à destination des États membres	(11 692)	(1 349)
+ Encaissements liés aux émissions de dettes représentées par un titre au coût amorti	14 570 539	8 090 636
- Décaissements liés aux remboursements de dettes représentées par un titre au coût amorti	(13 043 469)	(6 138 622)
Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (c)	1 515 378	1 950 664
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie (d)	2 341	139
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie (a)+(b)+(c)+(d)	1 326 829	523 813
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	3 052 794	2 528 981
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	2 044 894	1 060 360
Dépôts à vue et à terme auprès des établissements de crédit	1 007 900	1 468 620
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	4 379 623	3 052 794
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	1 150 631	2 044 894
Dépôts à vue et à terme auprès des établissements de crédit	3 228 992	1 007 900
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	1 326 829	523 813

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

NOTE A – Résumé des règles comptables appliquées par la Banque

1. Normes comptables

1.1 Référentiel comptable

Les comptes individuels de la Banque sont établis conformément aux normes comptables internationales (*International Financial Reporting Standards* – IFRS) telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union européenne.

La Banque n'a pas appliqué de nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne pour lesquelles l'application en 2022 est optionnelle.

1.2 Réforme des taux d'intérêt de référence

• Contexte de la réforme

En 2014, le Conseil de stabilité financière (*Financial Stability Board*) et l'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs (IOSCO) ont recommandé le renforcement des indices des taux interbancaires (IBOR) et leur éventuel remplacement par des taux sans risques (RFR) basés sur les taux à un jour et les transactions réelles.

L'Union européenne a publié le 15 janvier 2020 le règlement de 2020/34 de la Commission adoptant des modifications à l'IAS 39, et aux IFRS 7 et 9 (phase 1 de la réforme des taux d'intérêt de référence). Les modifications ont constitué une première réaction aux effets potentiels que la réforme des IBOR pourrait avoir sur l'information financière et ont traité des questions préalables au remplacement.

Aussi, le 13 janvier 2021 l'Union européenne a publié le règlement 2021/25 de la Commission adoptant des modifications à l'IAS 39 et aux IFRS 4, 7, 9 et 16 (phase 2 de la réforme des taux d'intérêt de référence). Les modifications apportées par ce deuxième règlement ont porté sur des questions qui pourraient affecter l'information financière après la réforme d'un taux d'intérêt de référence, y compris son remplacement par d'autres taux de référence.

• Le processus de remplacement des IBOR

Le 5 mars 2021, la *Financial Conduct Authority* (FCA) du Royaume-Uni a annoncé la suppression future et la perte de représentativité des 35 taux interbancaires offerts à Londres publiés par l'ICE Benchmark Administration (IBA). La FCA a annoncé que certains taux interbancaires ne seraient plus publiés après le 31 décembre 2021 (tous les LIBOR EUR et LIBOR CHF, les taux à un jour, une semaine, deux mois et un an pour les LIBOR GBP et LIBOR JPY, et à une semaine et deux mois pour les LIBOR USD). La FCA oblige l'IBA à publier, à partir du 1^{er} janvier 2022 et pour l'ensemble de l'année 2022, les taux GBP LIBOR à un, trois et six mois ainsi que tous les taux JPY LIBOR sur la base d'une méthodologie "synthétique". Le LIBOR USD pour les maturités un, trois, six et douze mois cessera d'être publié ou deviendra non représentatif après le 30 juin 2023.

Malgré la prolongation de la publication de certains taux LIBOR USD jusqu'au 30 juin 2023, la FCA a recommandé que le LIBOR ne soit pas utilisé pour les nouveaux contrats au-delà de 2021, et la CEB a suivi cette approche.

• Organisation du projet de mise en œuvre de la réforme et implications pour la Banque

La Banque met en œuvre la réforme des taux d'intérêt de référence en passant de l'indice LIBOR aux RFR respectifs, conformément aux pratiques du marché. Un groupe de travail a évalué les risques et impacts potentiels de cette transition et a élaboré un programme de mise en place, dont l'exécution se poursuit. Les questions abordées à la fin de l'année 2022 étaient la cessation du LIBOR USD et l'abandon du WIBOR. Ces questions seront également les questions clés dans le contexte de la réforme des indices de référence qui sera abordée au T1-T2 2023 (pour le LIBOR USD) et entre 2023 et 2025 (pour le WIBOR).

La Banque a des expositions IBOR essentiellement sur les prêts à taux variable accordés à ses emprunteurs. Les taux EURIBOR continuent d'être publiés, sont conformes au règlement de l'UE concernant les indices utilisés comme indices de référence (*EU Benchmarks Regulation* – BMR) et resteront les taux de référence dans la zone euro dans un futur prévisible. L'essentiel des prêts étant accordé en euro – dont l'indice de référence est l'EURIBOR – la suppression ou perte de représentativité de la plupart des taux interbancaires offerts à Londres (LIBOR) depuis le 1^{er} janvier 2022 n'a pas eu d'impact substantiel sur les activités de prêt de la CEB. La Banque a en portefeuille des prêts indexés sur le BUBOR et le STIBOR, qui continueront d'être publiés dans un futur prévisible et qui sont considérés comme conformes au règlement BMR. En outre, la Banque a un encours de prêts indexé sur le WIBOR, dont la publication devrait cesser en 2025 ; la Banque suit la situation, y compris les éventuelles recommandations du groupe de travail national polonais pour la réforme des indices de référence, et prendra les mesures nécessaires pour remplacer le WIBOR par le taux de repli applicable en temps voulu.

En 2021, la Banque a remplacé certains taux LIBOR d'un accord de prêt indexé sur, *inter alia*, LIBOR GBP, LIBOR CHF and LIBOR JPY ; les tranches correspondantes selon cet accord de prêt et les swaps associés ont été amendés en utilisant les mêmes conventions pour l'utilisation des taux RFR afin de préserver l'approche de comptabilité de couverture. La Banque a identifié les encours des tranches de prêts

indexées sur un taux LIBOR USD et surveille les taux de remplacement potentiels. La Banque adopte un traitement équitable et équivalent lors du remplacement des taux de référence.

Concernant les produits dérivés, la CEB a adhéré au Protocole ISDA de 2020 sur les IBOR *Fallbacks* en 2021 modifiant multilatéralement les accords-cadres ISDA existants (y compris leurs annexes) et les swaps en cours avec toutes les autres contreparties ayant adhéré au protocole afin d'incorporer les taux de repli IBOR. Ces taux de repli ont remplacé les IBOR existants mentionnés dans ces accords/swaps dans le cas d'arrêt définitif de la publication d'un IBOR. Ces mêmes taux de repli s'appliquent aux nouveaux swaps via des définitions révisées que l'ISDA a publié avec le Protocole ISDA IBOR *Fallbacks* et qui sont incorporées par référence dans les swaps CEB..

1.3 Monnaie de présentation

La monnaie de présentation des comptes est l'euro. Les montants présentés dans les états financiers et dans les notes annexes sont exprimés en milliers d'euros, sauf mention contraire.

2. Opérations en devises

Les états financiers sont établis en euros.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en euros (monnaie fonctionnelle de la CEB) au cours du change en vigueur à la date de clôture de l'exercice comptable. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés au compte de résultat.

Les opérations de change à terme sont évaluées à la valeur de marché en utilisant le cours de change à terme de la devise concernée pour la période restant à courir. Les positions de change au comptant sont évaluées selon les cours de change au comptant de fin de période comptable. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées dans le compte de résultat.

3. Recours à des estimations

Dans le cadre de l'application du référentiel IFRS, la CEB a recours à des estimations pour déterminer la valeur de ses instruments financiers, principalement pour la valorisation des instruments dérivés et pour la détermination du risque de crédit des actifs et engagements financiers. En dehors de ces aspects, la nature des opérations réalisées par la CEB ne conduit pas, en termes de jugement et de complexité d'évaluation, à procéder à des estimations ou à définir des hypothèses significatives pour l'élaboration de ses états financiers. Cependant, des hypothèses économiques et démographiques sont retenues pour évaluer les avantages du personnel postérieurs à l'emploi.

4. Actifs et passifs financiers

Les instruments financiers représentent les droits ou obligations contractuels de recevoir ou de payer des liquidités ou d'autres actifs financiers. Les activités bancaires de la CEB sont généralement contractualisées sous la forme d'instruments financiers qui recouvrent un large panel d'actifs et de passifs tels les prêts, les titres de dette, les emprunts obligataires et les instruments dérivés (swaps, contrats à terme).

Dans les états financiers, le classement et le mode d'évaluation des actifs et passifs financiers sont en fonction de leurs caractéristiques contractuelles ainsi que de la manière dont la CEB gère ces instruments financiers.

Cette distinction n'est cependant pas applicable aux instruments dérivés qui sont toujours évalués au bilan à leur juste valeur quel que soit l'objet de leur détention (activités de marché ou opérations de couverture).

Les instruments financiers sont comptabilisés à la date de transaction.

Classement et évaluation des actifs et passifs financiers

En application de la norme IFRS 9, les actifs et passifs financiers sont classés lors de leur comptabilisation initiale au bilan dans trois catégories (coût amorti, juste valeur par résultat et juste valeur par capitaux propres) qui déterminent leur traitement comptable et leur mode d'évaluation ultérieure. Ce classement est fait en fonction des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels et de la manière dont la Banque gère ces instruments financiers (modèle d'activité).

Analyse des caractéristiques des flux contractuels

L'analyse des caractéristiques des flux contractuels a pour objectif de limiter la possibilité de comptabiliser les revenus d'actifs financiers sur la base du taux d'intérêt effectif aux seuls instruments dont les caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat de prêt dit basique, impliquant une forte prédictibilité des flux de trésorerie associés. Tous les autres actifs financiers qui n'ont pas de telles caractéristiques sont évalués à la juste valeur par résultat, quel que soit le modèle d'activité dans le cadre duquel ils sont détenus.

Les flux de trésorerie contractuels qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû sont compatibles avec un contrat de prêt dit basique (flux SPPI : Seulement Paiement de Principal et d'Intérêts).

Dans un contrat de prêt basique, les intérêts consistent principalement en une contrepartie pour la valeur temps de l'argent et pour le risque de crédit. Tous les actifs financiers non-basiques sont obligatoirement comptabilisés à la juste valeur par résultat, quel que soit le modèle d'activité dans le cadre duquel ils sont détenus.

Analyse du modèle

Le modèle d'activité représente la manière dont sont gérés les instruments pour générer des flux de trésorerie et des revenus. Pour déterminer le classement et le mode d'évaluation comptables des actifs financiers, il est nécessaire de faire la distinction entre trois modèles d'activités :

- un modèle fondé sur la collecte des flux contractuels des actifs financiers ;
- un modèle fondé sur la collecte des flux contractuels des actifs financiers et sur la vente de ces actifs ;
- un modèle propre aux autres actifs financiers, notamment de transaction, dans lequel la collecte des flux contractuels est accessoire.

4.1 Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers sont classés au coût amorti si les deux critères suivants sont réunis : le modèle d'activité consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels ("collecte") et les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal.

Critère du modèle d'activité

Les actifs financiers sont gérés en vue de collecter des flux de trésorerie par la perception des paiements contractuels sur la durée de vie de l'instrument.

Critère des flux de trésorerie

Le critère des flux de trésorerie est satisfait si les modalités contractuelles de l'instrument de dette donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui représentent uniquement des remboursements du principal et d'intérêts sur le principal restant dû. La catégorie "Actifs financiers au coût amorti" inclut notamment les prêts accordés et des titres détenus en vue de collecter les flux contractuels (bons du Trésor, obligations d'état et autres titres de dette).

Comptabilisation

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont comptabilisés à leur valeur de marché, y compris les coûts de transaction directement imputables à l'opération. Ils sont évalués postérieurement au coût amorti, intérêts courus compris et déduction faite des remboursements en capital et intérêts intervenus au cours de la période écoulée. Ces actifs financiers font également l'objet dès l'origine d'un calcul de dépréciation pour pertes attendues au titre du risque de crédit (Note R). Les intérêts sont calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif déterminé à l'origine du contrat.

Dans le cadre d'opérations de couverture de juste valeur, la valeur comptable des actifs est ajustée des gains et pertes attribuables au risque couvert, en application de la norme IFRS 9.

4.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Instruments de dette

Les instruments de dette sont classés à la juste valeur par capitaux propres si les deux critères suivants sont remplis :

Critère du modèle de gestion

Les actifs financiers sont détenus dans un modèle de gestion dont l'objectif est atteint à la fois par la perception des flux de trésorerie contractuels et la vente des actifs financiers ("collecte et vente"). Cette dernière n'est pas accessoire mais fait partie intégrante du modèle de gestion.

Critère des flux de trésorerie

Les principes sont identiques à ceux applicables aux actifs financiers au coût amorti. Les titres détenus en vue de collecter les flux contractuels ou d'être vendus et respectant les critères des flux de trésorerie sont notamment classés dans cette catégorie.

Comptabilisation

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont comptabilisés à leur valeur de marché, y compris les coûts de transaction directement imputables à l'opération. Ils sont évalués ultérieurement à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont enregistrées dans les capitaux propres dans la partie "Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres". Ces actifs financiers font également l'objet d'un calcul de pertes attendues au titre du risque de crédit selon les mêmes modalités que celles applicables aux instruments de dette au coût amorti. Lors de la cession, les variations de valeur précédemment comptabilisées en capitaux propres recyclables sont reclassées en compte de résultat. D'autre part, les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif déterminé à l'origine du contrat.

Dans le cadre d'opérations de couverture de juste valeur, la valeur comptable des actifs est ajustée des gains et pertes attribuables au risque couvert, en application de la norme IFRS 9.

Instruments de capitaux propres

Les placements dans des instruments de capitaux propres tels que des actions sont classés sur option, transaction par transaction, en instruments à la juste valeur par capitaux propres. Lors de la cession des actions, les variations de valeur précédemment comptabilisées en capitaux propres ne sont pas constatées en résultat. Seuls les dividendes, dès lors qu'ils représentent une rémunération de l'investissement et non pas un remboursement de capital, sont comptabilisés en résultat. Ces instruments ne font pas l'objet de dépréciation.

4.3 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers en valeur de marché par résultat concernent les instruments de dette non détenus à des fins de transaction qui ne remplissent pas le critère du modèle d'activité "collecte" ou "collecte et vente", ou celui des flux de trésorerie.

Ces instruments financiers sont comptabilisés à leur valeur de marché, les frais de transaction initiaux étant directement comptabilisés en résultat. En date d'arrêté, les variations de la valeur de marché sont enregistrées en résultat dans la rubrique "Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat".

4.4 Passifs financiers

Un instrument financier émis ou ses composantes sont classés en tant que passif, conformément à la substance économique du contrat juridique.

Les instruments financiers émis sont qualifiés d'instruments de dette s'il existe une obligation contractuelle pour la Banque de délivrer de la trésorerie à leurs détenteurs.

Dettes représentées par un titre

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

En application de la norme IFRS 9, dans le cadre d'opérations de couverture de juste valeur, la valeur comptable des émissions est ajustée des gains et pertes attribuables au risque couvert.

4.5 Engagements de financement et de garantie

Les engagements de financement et de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés en tant qu'instruments dérivés à la valeur de marché par résultat sont présentés dans la Note 5 relative aux engagements donnés et reçus. Ils font l'objet d'une dépréciation pour pertes attendues au titre du risque de crédit. Ces provisions sont présentées sous la rubrique "Provisions".

4.6 Dépréciation des actifs financiers au coût amorti et des instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres

En application de la norme IFRS 9, le modèle de dépréciation pour risque de crédit est basé sur les pertes attendues. Ce modèle s'applique aux prêts et aux instruments de dette classés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres, aux engagements de prêts et aux contrats de garantie financière donnée qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur par résultat.

Principe général

La Banque identifie trois "étapes" correspondant chacune à une situation spécifique au regard de l'évolution du risque de crédit de la contrepartie depuis la comptabilisation initiale de l'actif.

Pertes de crédit attendues à 12 mois "étape 1" :

A la date d'arrêté, si le risque de crédit de l'instrument financier n'a pas augmenté de manière significative depuis sa comptabilisation initiale, cet instrument fait l'objet d'une provision pour dépréciation pour un montant égal aux pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir).

Pertes de crédit attendues à maturité pour les actifs non dépréciés "étape 2" :

La provision pour dépréciation est évaluée pour un montant égal aux pertes de crédit attendues sur la durée de vie (à maturité) si le risque de crédit de l'instrument financier a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale sans que l'actif financier soit déprécié.

Pertes de crédit attendues à maturité pour les actifs financiers dépréciés "étape 3" :

Lorsqu'un actif est déprécié, la provision pour dépréciation est également évaluée pour un montant égal aux pertes de crédit attendues à maturité.

Ce modèle général est appliqué à l'ensemble des instruments financiers dans le champ de la dépréciation d'IFRS 9.

Les intérêts sont calculés sur la valeur brute comptable pour les encours des étapes 1 et 2.

Pour les encours de l'étape 3, les produits d'intérêts sont calculés sur la base du coût amorti des créances (c'est-à-dire la valeur brute comptable nette de la provision pour dépréciation).

Définition du défaut

La définition du défaut est identique à celle utilisée par les ratios bâlois. Ainsi, les contreparties sont considérées en situation de défaut, lorsqu'un arriéré de paiement supérieur à 90 jours est constaté.

Actifs financiers dépréciés

Un actif financier est déprécié et classé en étape 3 lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs de cet actif financier ont eu lieu.

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants : l'existence d'impayés depuis 90 jours au moins ; la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré.

Augmentation significative du risque de crédit

L'augmentation significative du risque de crédit peut s'apprécier en tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables et en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de la comptabilisation initiale.

L'appréciation de la détérioration repose sur la comparaison des notations ou des probabilités de défaut en date de comptabilisation initiale des instruments financiers avec celles existant en date de clôture.

Mesure des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont définies comme étant une estimation des pertes de crédit (c'est-à-dire la valeur actuelle des déficits de trésorerie) pondérées par la probabilité d'occurrence de ces pertes au cours de la durée de vie attendue des instruments financiers. Elles sont calculées de manière individuelle, pour chaque exposition..

En pratique, pour les expositions classées en étape 1 et 2, les pertes de crédit attendues sont calculées comme le produit de la probabilité de défaut ("PD"), la perte en cas de défaut (*Loss Given Default* – "LGD") et le montant de l'exposition en cas de défaut (*Exposure at Default* – "EAD"), actualisés au taux d'intérêt effectif de l'exposition. Elles résultent du risque de défaut dans les 12 mois à venir (étape 1) ou du risque de défaut sur la durée de vie à maturité (étape 2).

Pour les expositions classées en étape 3, les pertes de crédit attendues sont calculées comme la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif des déficits de trésorerie sur la durée de vie de l'instrument. Les déficits de trésorerie représentent la différence entre les flux de trésorerie contractuels exigibles et les flux de trésorerie attendus.

La méthodologie mise en place s'inspire des concepts et dispositifs existants (dispositif bâlois en particulier).

Probabilité de défaut (PD)

La probabilité de défaut est une estimation de la probabilité de survenance d'un défaut sur un horizon de temps donné.

La mesure des pertes de crédit attendues requiert l'estimation à la fois des probabilités de défaut à 1 an et des probabilités de défaut à maturité. Les PD à 1 an et à maturité sont des probabilités de défaut "point in time" (PIT) dérivés des PD réglementaires, basées sur des moyens longs termes à travers le cycle, ajustés afin de refléter les conditions actuelles.

Etant donné l'absence de données internes avec une profondeur suffisante, la CEB fait recours à des fournisseurs externes de données PD calibrées en fonction des portefeuilles de contreparties de la Banque.

Perte en cas de défaut (LGD)

La perte en cas de défaut est la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux de trésorerie attendus, actualisés au taux d'intérêt effectif en date de défaut. La LGD est exprimée en pourcentage de l'EAD.

L'estimation des flux de trésorerie attendus tient compte des flux de trésorerie résultant de la vente d'une sûreté détenue ou d'autres rehaussements de crédit si ceux-ci sont inclus dans les conditions contractuelles et ne sont pas comptabilisés séparément par l'entité, nette des coûts d'obtention et de vente de ces sûretés.

Etant donné l'absence de données internes avec une profondeur suffisante, la CEB fait recours à des fournisseurs externes de données LGD calibrées en fonction des portefeuilles de contreparties de la Banque, des rehaussements de crédit et de l'effet "bas de cycle" (PIT).

Exposition en cas de défaut (EAD)

L'exposition en cas de défaut d'un instrument est le montant résiduel anticipé dû par le débiteur au moment du défaut. Ce montant est défini en fonction du profil de remboursement attendu et prend en compte, selon les types d'exposition, les amortissements contractuels, les remboursements anticipés attendus et les tirages attendus sur les lignes de crédit.

Information prospective

Le montant des pertes de crédit attendues est calculé sur la base d'une moyenne pondérée de scénarios probabilisés, tenant compte des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions raisonnables et justifiables de la conjoncture économique.

Les principes appliqués en matière des informations prospectives dans le calcul des pertes de crédit attendues sont détaillés en Note R – Coût du risque.

4.7 Coût du risque

Le coût du risque comprend les dotations et reprises de provisions couvrant les pertes de crédit attendues à 12 mois et à maturité (étape 1 et étape 2) relatifs aux instruments de dettes comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres, aux engagements de prêts et aux contrats de garantie financière. Le coût du risque comprend également les dotations et reprises de provisions des actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur (étape 3), les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances dépréciées.

4.8 Instruments dérivés

Les instruments financiers dérivés sont conclus par la CEB pour gérer et couvrir les risques de taux et/ou de change des instruments sous-jacents. Il s'agit d'instruments financiers dérivés de couverture.

Les opérations de couverture concernent des éléments ou transactions individuelles (opérations de micro-couverture).

Leur comptabilisation est régie par la norme IFRS 9 en matière de comptabilité de couverture générale, ou micro-couverture, en remplacement de la norme IAS 39 "Instruments financiers : comptabilisation et évaluation".

Les instruments dérivés sont classés en deux catégories :

– Dérivés détenus à des fins de transaction

Les instruments dérivés sont considérés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés comme instruments de couverture. Ils sont inscrits dans la rubrique "Instruments financiers à la juste valeur par résultat" à l'actif du bilan lorsque la valeur de marché est positive, et au passif du bilan lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes sont portés au compte de résultat sous la rubrique "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat".

– Dérivés et comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur est utilisée par la Banque pour couvrir notamment le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe, pour des instruments financiers identifiés (prêts, titres de dette, émissions).

Les couvertures de flux de trésorerie sur taux d'intérêt permettent de couvrir des éléments exposés aux variations de flux de trésorerie futurs liés à un instrument financier comptabilisé au bilan (prêts, titres ou dettes à taux variable). L'objectif de cette relation de couverture est de se prémunir contre une variation défavorable des flux de trésorerie futurs d'un élément susceptible d'affecter le compte de résultat.

Pour qualifier un instrument financier de dérivé de couverture, la Banque documente la relation de couverture, dès sa mise en place. Cette documentation précise l'actif ou le passif concerné, le risque faisant l'objet de la couverture, le type d'instrument dérivé utilisé et la méthode d'évaluation qui sera appliquée pour mesurer l'efficacité de la couverture.

La couverture doit satisfaire à toutes les exigences d'efficacité de couverture telles que définies par l'IFRS 9 ; cette efficacité doit être appréciée à la mise en place de la couverture, puis tout au long de sa durée de vie.

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur juste valeur et les variations de juste valeur portées au compte de résultat dans le poste "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat", symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée conformément à la classification de l'instrument couvert, dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés. L'incidence dans le compte de résultat représente l'inefficacité éventuelle de la couverture.

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés de couverture sont enregistrées en capitaux propres parmi les "Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres" pour leur part efficace, tandis que la partie inefficace est constatée au poste "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" du compte de résultat. S'agissant de dérivés de taux d'intérêt, la partie correspondant aux intérêts courus de l'instrument financier dérivé est inscrite au compte de résultat dans la rubrique "Intérêts et produits ou charges assimilées", symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture, ou si elle ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux identifiés

initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

4.9 Détermination de la juste valeur

La juste valeur des actifs et passifs financiers est constituée de leurs valeurs de marché et des ajustements additionnels de valorisation requis par l'IFRS 13.

– Valeur de marché

Les actifs et passifs financiers des catégories "Instruments financiers à la juste valeur par résultat", "Instruments financiers dérivés de couverture" et "Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres" sont évalués et enregistrés à leurs valeurs de marché. La valeur de marché correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La valeur de marché est déterminée :

- soit à partir de prix cotés sur un marché actif ;
- soit à partir d'une technique de valorisation faisant appel à :
 - des méthodes de calcul mathématiques fondées sur des hypothèses financières reconnues, et
 - des paramètres dont la valeur est déterminée soit à partir des prix d'instruments traités sur des marchés actifs, soit à partir d'estimations statistiques ou d'autres méthodes quantitatives, du fait de l'absence de marché actif.

D'autre part, les instruments dérivés (swaps de change, de taux et de devises) sont valorisés sur la base des modèles communément admis (méthode d'actualisation des flux futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation) en utilisant des paramètres observables.

– Ajustements de valorisation

Les ajustements de valorisation permettent d'intégrer dans la juste valeur le risque de contrepartie et le risque de crédit propre de la Banque.

L'ajustement de valeur pour risque de contrepartie (*Credit Valuation Adjustment* – CVA) reflète le risque pour la Banque de ne pas recouvrer la totalité de la valeur de marché de ses transactions, en cas de défaut d'une de ses contreparties.

L'ajustement de valeur pour risque de crédit propre (*Own Credit Adjustment* – OCA et *Debit Valuation Adjustment* – DVA) représente l'effet du risque de crédit de la CEB sur la valorisation de ses émissions et des instruments financiers dérivés.

Ces ajustements sont calculés contrepartie par contrepartie et s'appuient sur les estimations d'exposition en cas de défaut, de probabilité de défaut et de recouvrement en cas de défaut.

L'exposition en cas de défaut est estimée via un modèle quantifiant l'exposition en risque à partir de la simulation de facteurs de risque. Ce modèle tient compte des mouvements de collatéral qui dépendent des caractéristiques du contrat de collatéral *Credit Support Annex* (CSA).

La CVA et la DVA sont inscrites dans la rubrique "Instruments financiers à la juste valeur par résultat" à l'actif du bilan lorsque leurs valeurs sont positives, et au passif du bilan lorsqu'elles sont négatives. Les gains et pertes sont portés au compte de résultat sous la rubrique "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat".

4.10 Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers

Décomptabilisation des actifs financiers

La Banque décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque la CEB a transféré les droits contractuels à recevoir des flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de cet actif. Si l'ensemble de ces conditions n'est pas réuni, la Banque maintient l'actif à son bilan et enregistre un passif représentant les obligations nées à l'occasion du transfert de l'actif.

Décomptabilisation des passifs financiers

La Banque décomptabilise tout ou partie d'un passif financier lorsque tout ou partie de ce passif est éteint.

Opérations de pensions

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan de la CEB dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé au coût amorti sous la rubrique "Passifs financiers au coût amorti".

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan de la Banque. La créance correspondante est comptabilisée au coût amorti sous la rubrique "Actifs financiers au coût amorti".

5. Revenus et charges d'intérêts

Les revenus et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Ce calcul inclut les commissions payées ou reçues dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction ainsi que toutes primes et décotes.

6. Immobilisations

Les immobilisations inscrites au bilan de la Banque comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation et, depuis le 1^{er} janvier 2019, les contrats de location rentrant dans le champ d'application de la norme IFRS 16 "Contrats de location" qui remplace la norme la norme IAS 17 "Contrats de location".

Selon la norme IFRS 16, les contrats de location rentrant dans son champ d'application, doivent être comptabilisés au bilan du preneur. Le montant représentant le droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat est comptabilisé comme une immobilisation corporelle (Note H) et le montant correspondant aux loyers à verser est comptabilisé comme un passif locatif (Note I).

Dans le compte de résultat, le droit d'utilisation est amorti sur la durée du contrat et une charge d'intérêt est comptabilisée sur le passif locatif.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition majoré des frais directement attribuables à l'acquisition.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, en fonction de la durée d'utilité attendue du bien par la Banque, la valeur résiduelle du bien étant déduite de sa base amortissable.

À chaque date de clôture, les immobilisations sont évaluées à leur coût amorti (coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur) et, le cas échéant, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles font l'objet d'un ajustement comptable.

Immobilisations corporelles

La partie "construction" de l'immeuble d'exploitation est ventilée selon les composants suivants, qui sont amortis selon leur propre durée d'utilité :

- Gros œuvre, façades et toitures (*) –
- Installations générales techniques 10 ans
- Agencements et aménagements 10 years

(*) Compte-tenu de l'emplacement au centre de Paris de l'immeuble du siège de la Banque, la valeur résiduelle est affectée au composant "gros œuvre, façades et toitures" lequel ne fait pas l'objet d'un amortissement.

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres immobilisations corporelles sont amorties selon les durées suivantes :

- Aménagements et mobilier 10 ans
- Véhicules de transport 4 ans
- Matériel de bureau et informatique 3 ans

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles (logiciels informatiques) sont amorties selon les durées suivantes :

- Logiciels métiers 5 ans
- Logiciels système 3 ans
- Logiciels bureautiques 1 an

7. Avantages du personnel postérieurs à l'emploi

Le régime de pension de la Banque est un régime à prestations définies, financé par des cotisations versées à la fois par la Banque et par les agents. Les prestations sont calculées en fonction des années de service et en pourcentage du traitement de base de la dernière année d'activité.

Les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (couverture médicale, ajustement fiscal et cessation anticipée d'activité) sont également des régimes à prestations définies. Durant la retraite, les agents pensionnés continuent à être couverts par l'assurance médicale. Cette couverture médicale est financée par les cotisations des agents et de la Banque. Celles-ci varient en fonction du système dans lequel les agents de la Banque se trouvent au moment de leur retraite. Pour les membres du personnel engagés avant le 1^{er} janvier 2014, la Banque rembourse 50% des impôts sur la pension de la Banque qu'ils perçoivent.

Ces régimes constituent un engagement pour la Banque, qui donne lieu à évaluation et provisionnement. Conformément à la norme IAS 19, ces engagements font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières. Les gains ou pertes actuariels sont enregistrés au bilan sous la rubrique "Provisions" par contrepartie des "Autres éléments du résultat global".

Le montant des provisions relatives à ces engagements est déterminé par un actuaire indépendant, selon la méthode des unités de crédit projetées.

8. Compte de dividendes sociaux

Le Compte de dividendes sociaux (CDS) est utilisé pour financer des dons en faveur de projets conformes aux objectifs de la CEB et situés dans des pays éligibles, tels que définis par le Conseil d'administration. Les modalités de fonctionnement du CDS ont été révisées par la Résolution 1589 (2016) du Conseil d'administration, approuvée le 17 novembre 2016. La révision a consisté à rendre tous les États membres de la Banque éligibles aux dispositifs de garantie.

En novembre 2019, le Conseil d'administration a amendé la méthodologie utilisée pour fournir des garanties CDS pour des prêts de la CEB. La nouvelle méthodologie est basée sur le concept de valeur à risque, c'est-à-dire le montant des pertes qui ne sera pas dépassé pour une période donnée et une probabilité. Elle permet à la Banque de garantir jusqu'à deux fois le montant de la dotation, tout en conservant une approche prudente en matière de risques. Le Conseil d'administration a adopté la nouvelle méthodologie en amendant la politique du CDS par la Résolution 1612 (2019).

Les dons financés par le CDS peuvent prendre la forme d'assistance technique, de bonifications d'intérêt, de garanties et de contributions.

Bonifications d'intérêt

Les bonifications d'intérêt sont utilisées afin de réduire le montant d'intérêts supportés par un emprunteur de la CEB. Les bonifications d'intérêt couvrent le différentiel entre le taux d'intérêt appliqué par la Banque et celui effectivement payé par l'emprunteur pour chaque tranche de prêt.

Garanties

Les garanties sur les prêts accordées par la CEB permettent à la Banque de financer des projets à fort impact social mais qui comportent un risque de crédit élevé. Le montant, l'élément déclenchant et le mécanisme de recouvrement sont déterminés au cas par cas.

Assistance technique

L'assistance technique est utilisée pour aider un emprunteur de la CEB à préparer et mettre en œuvre son projet. Peuvent ainsi être financés des études de pré-faisabilité, de faisabilité et des études techniques, des plans de conception et de mise en œuvre, des évaluations institutionnelles et juridiques, de même que des services de conseils nécessaires à la préparation, l'exécution, le suivi et le *reporting*, la supervision des procédures d'achat et des évaluations d'impact.

Contributions

Des contributions peuvent être accordées en cas de situations d'urgence ou sous la forme de contributions en faveur d'une cause commune dans les États membres, menée en coopération avec d'autres acteurs internationaux.

Les dons du CDS sont approuvés par le Conseil d'administration de la Banque, à l'exception des dons d'assistance technique inférieurs ou égaux à 300 milliers d'euros, qui sont approuvés par le Gouverneur.

Le CDS est alimenté pour l'essentiel par des contributions des États membres de la Banque, sous forme de dividendes à caractère social versés lors de l'affectation du résultat annuel de la Banque.

9. Parties liées

Au regard de la norme IAS 24, la Banque n'est la filiale d'aucune entité. Les états financiers ne sont pas affectés par des relations avec des parties liées.

Les informations relatives aux dirigeants de la Banque sont listées au paragraphe 10 ci-après.

10. Rémunération des Présidents, des Vice-Présidents et des Elus

Le Statut de la CEB stipule que l'organisation, l'administration et le contrôle de la Banque sont assurés par les organes suivants :

- le Conseil de direction,
- le Conseil d'administration,
- le Gouverneur, et
- le Comité de surveillance.

Le Conseil de direction et le Conseil d'administration se composent, chacun, d'un Président et d'un représentant désigné par chaque État membre. Le Président du Conseil de direction et le Président du Conseil d'administration sont élus par le Conseil de direction pour un mandat de 3 ans, renouvelable une fois. Un Vice-Président est élu parmi les membres de chaque Conseil. Les indemnités annuelles de fonction des Présidents et des Vice-Présidents sont fixées pour la durée de leur mandat par le Conseil d'administration.

Le Gouverneur est élu par le Conseil de direction pour un mandat de 5 ans, renouvelable une fois. Il est assisté par un ou plusieurs Vice-Gouverneurs, nommés par le Conseil de direction pour un mandat de 5 ans, renouvelable une fois, sur proposition du Gouverneur, suite à l'avis conforme du Conseil d'administration et après consultation des membres du Conseil de direction. Les émoluments du Gouverneur et des Vice-Gouverneurs sont fixés par le Conseil d'administration, dans le cadre de l'approbation du budget annuel de la Banque.

Le Gouverneur et les Vice-Gouverneurs sont affiliés à la couverture médicale et sociale ainsi qu'au régime de retraite de la CEB. Le régime de pension de retraite applicable est le même que celui des membres du personnel, sauf que les Elus peuvent prétendre à une pension de retraite après cinq ans de service.

Les Présidents, les Vice-Présidents et les Elus de la CEB ne perçoivent pas de stock-options ni aucune autre forme de prime.

En synthèse, la rémunération brute des Présidents, des Vice-Présidents et des Elus de la CEB se résume comme suit :

	En milliers d'euros	
	2022	2021
Indemnités de fonction		
Président du Conseil de direction	45	45
Président du Conseil d'administration	45	45
Vice-Président du Conseil de direction	4	6
Vice-Président du Conseil d'administration	6	5
Émoluments		
Gouverneur Monticelli ^(a)	414	14
Vice-Gouverneur Boček	315	304
Vice-Gouverneur Gaudin ^(b)	131	
Vice-Gouverneur Boehmer ^(c)	131	
Gouverneur Wenzel ^(d)		385
Vice-Gouverneur Monticelli ^(e)		293
Vice-Gouverneur Sánchez-Yebra Alonso ^(f)		293

(a) Début du mandat du Gouverneur Monticelli le 18 décembre 2021.

(b) Début du mandat de la Vice-Gouverneur Gaudin le 1^{er} août 2022.

(c) Début du mandat du Vice-Gouverneur Boehmer le 1^{er} août 2022.

(d) Fin du mandat du Gouverneur Wenzel le 17 décembre 2021.

(e) Fin du mandat du Vice-Gouverneur Monticelli le 17 décembre 2021.

(f) Fin du mandat du Vice-Gouverneur Sánchez-Yebra Alonso le 17 décembre 2021.

11. Régime fiscal

Le Troisième Protocole Additionnel à l'Accord Général sur les Privilèges et Immunités du Conseil de l'Europe stipule que les avoirs, revenus et autres biens de la Banque, sont exonérés de tout impôt direct dans les Etats membres de la Banque.

NOTE B – Gestion des risques

L'objectif principal de la gestion des risques consiste à garantir la viabilité financière ainsi que la résilience opérationnelle à long terme de la CEB, tout en lui permettant de remplir son mandat social. La Banque vise l'application des meilleures pratiques bancaires internationales afin de promouvoir une culture de risques solide et prudente à travers toutes ses activités.

Cette note présente des informations sur les principaux types de risques financiers auxquels la Banque est exposée dans ses activités, notamment le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité et le risque opérationnel. Elle contient également des informations sur les objectifs, politiques, procédures, limites et contrôles qui permettent à la CEB l'identification, l'évaluation, le suivi, le *reporting*, la réduction et le contrôle de ces risques.

La Banque n'est pas soumise aux réglementations de ses états membres. Toutefois, elle considère les directives sur la réglementation bancaire de l'Union européenne ainsi que les recommandations du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (*Basel Committee on Banking Supervision*) comme référence pour son dispositif de gestion des risques.

La CEB révisé régulièrement ses politiques de risques et contrôles, y compris ses procédures de suivi en conformité avec les meilleures pratiques bancaires.

Appétence pour le risque

La Banque définit l'appétence pour le risque par le niveau et les types de risques agrégés et sa volonté d'y faire face dans la limite de ses capacités de risques en vue de la réalisation de ses objectifs définis dans son cadre stratégique.

Afin d'accorder des prêts à des taux avantageux qui représente l'un des instruments clés de la CEB pour remplir son mandat, il est nécessaire de lever des fonds sur les marchés financiers à des taux compétitifs. A cette fin, le maintien d'un profil de risque très solide est primordial.

Le profil financier et des risques de la CEB repose sur l'appétence pour le risque défini par des indicateurs clés quantitatifs et qualitatifs ainsi que des limites fixées dans son cadre prudentiel.

La gestion à long terme de risques adopte une approche prudente et réduit le risque de crédit afin d'assurer la viabilité financière de la Banque. La Banque a développé et mis en œuvre un dispositif complet de la gestion des risques de crédit pour l'identification, l'évaluation, le suivi, le *reporting*, la réduction et le contrôle de tous les risques émanant des opérations de la CEB, résultant à la fois de ses transactions de bilan et hors bilan.

En plus des risques "traditionnels" (crédit, taux d'intérêt, change, liquidité ou opérationnel), la CEB reconnaît les défis relatifs au risque climatique. La Banque intègre une évaluation physique du risque climatique dans son analyse des projets de prêt et a développé les premières méthodologies liées au climat pour l'évaluation des contreparties. La CEB continue de développer son exercice de cartographie des facteurs de risque climatique susceptibles d'avoir un impact sur la Banque, directement ou par l'intermédiaire de ses clients.

Organisation

La Direction du Risque & du Contrôle (R&C) est responsable de l'application du dispositif de la gestion des risques, en particulier pour l'identification, le suivi et le *reporting* de tous les risques dans l'ensemble de la Banque. En coordination avec d'autres directions, R&C fait des propositions de politiques et de méthodologies en matière de risques, supervise leur application, assure la cohérence globale de la gestion des risques et garantit l'exhaustivité dans le *reporting* en matière de risques.

R&C est indépendante des autres directions opérationnelles et administratives et placée sous la responsabilité directe du Gouverneur. Les divisions du R&C sont dédiées à des types de risques spécifiques : risque de crédit, risque de marché –y compris la Gestion Actif-Passif (ALM) dans une optique de risque– et risques opérationnels.

La Direction Finances est responsable de la gestion opérationnelle ALM et des risques de liquidité de la Banque.

Comités décisionnaires

La Banque a mis en place des comités décisionnaires chargés de définir et de superviser les politiques de gestion des risques dans leurs domaines respectifs. Tous ces comités sont présidés par le Gouverneur.

- Le **Comité de Risque de Crédit (CRC)** se réunit une fois par semaine et prend des décisions relatives aux expositions de prêts et de trésorerie, s'appuyant sur les analyses des risques de crédit et recommandations internes.
- Le **Comité Actif-Passif (ALCO)** se réunit au moins mensuellement (plus fréquemment si besoin), pour définir les orientations stratégiques et examine de façon prospective les risques bilantiels identifiés liés aux taux d'intérêt, aux cours de change et à la liquidité.
- Le **Comité Organisation et Risques Opérationnels (CORO)** se réunit deux fois par an pour examiner les questions liées aux risques opérationnelles et veille à ce que des mesures adéquates soient prises pour la réduction, le suivi et le contrôle de ces risques.

Instances de contrôle

L'**Audit Interne (AI)** est une entité permanente, autonome du système de contrôle interne au sein de la CEB. L'AI a pour mission d'assurer, de manière indépendante et objective, au Gouverneur et aux Organes de contrôle de la CEB que les activités et les transactions sont bien effectuées et sous contrôle. L'AI passe en revue les activités de la CEB ainsi que leurs risques inhérents, et veille à ce qu'elles soient menées en conformité avec les politiques, les procédures et les bonnes pratiques existantes. Il émet également des recommandations pour d'éventuelles améliorations des opérations de la CEB.

Le **Bureau du Contrôle de la conformité (OCCO)** est chargée de traiter les questions liées aux risques en matière de blanchiment de capitaux / financement du terrorisme, d'évasion fiscale ainsi que les questions d'intégrité, de fraude et de corruption. La mission de l'OCCO est de protéger la Banque des risques réputationnels et financiers, de promouvoir des normes éthiques professionnelles élevées et de contribuer de manière indépendante à la gestion des risques de non-conformité de la CEB. L'activité principale de l'OCCO repose sur l'exécution des contrôles préalables d'intégrité liés aux opérations et contreparties, la sauvegarde de l'intégrité de la Banque dans ses opérations financières et de ses prêts ainsi que de l'intégrité et de la déontologie de son personnel et des Organes Collégiaux résultant d'un manquement au respect des normes et politiques en place. En outre, l'OCCO s'assure que les procédures de sélection de passations de marché soient en conformité avec les règles internes de la CEB.

Le **Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI)** au Contrôle de la Conformité s'assure que les actifs et technologies d'information de la CEB soient protégés de manière appropriée. Le RSSI est en charge de la définition de la politique de sécurité, de la conception du cadre sécuritaire et de l'identification, du développement, de la mise en œuvre et de la maintenance des processus dans tous les domaines de la CEB afin de réduire les risques liés à l'information et ses technologies. Le RSSI est responsable du traitement des incidents, de l'établissement des normes et contrôles adéquats, de la gestion des technologies de la sécurité, de la sensibilisation à la sécurité de l'information. Enfin, il s'assure de la bonne application des procédures et politiques liées à la sécurité de l'information.

Le **Comité de surveillance** est composé de trois représentants issus des états membres et nommés selon un schéma de rotation par le Conseil de direction pour un mandat de trois ans (le membre sortant assurant pour un supplémentaire an la fonction de conseiller). Le Comité de surveillance examine les comptes de la Banque et en vérifie l'exactitude. Le rapport du Comité de surveillance est communiqué aux organes de gouvernance de la Banque dans le cadre de l'approbation des états financiers de l'exercice. Un extrait du rapport est annexé aux états financiers.

L'**Auditeur externe** est chargé de vérifier les états financiers de la Banque conformément aux normes internationales d'audit (ISA) publiées par le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance (IAASB) et d'examiner les processus de contrôle interne et de gestion des risques de la Banque. L'Auditeur externe est nommé par le Conseil direction pour un mandat de quatre ans – renouvelable une fois pour trois ans à la suite d'une procédure d'appel d'offres – sur la base de l'avis du Comité de surveillance et des recommandations du Conseil d'administration. L'Auditeur externe rédige différents rapports, dont le rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers.

En complément, la Banque est évaluée par les trois principales **agences de notation**, Fitch Ratings, Moody's et Standard & Poor's, qui procèdent à des analyses approfondies sur sa situation financière et sa solvabilité à long terme, ainsi qu'aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, et lui attribuent une notation annuelle. Depuis 2021, la CEB s'est également vu attribuer par Scope Ratings des notations de crédit non sollicitées.

Communication interne et externe sur la gestion des risques

La Direction du Risque et du Contrôle rend compte chaque semaine au Comité de Risque de Crédit des risques de crédit liés aux activités de prêt et de trésorerie.

La Direction Finances remet un rapport mensuel sur les risques de marchés, notamment sur le risque des taux d'intérêts, le risque de taux de change ainsi que la situation de liquidité, au Comité Actif-Passif (ALCO).

Le rapport trimestriel sur la gestion des risques préparé par R&C est adressé au Conseil d'administration et au Conseil de direction afin d'informer les actionnaires de l'évolution de l'exposition de la CEB aux principaux types de risques : crédit, marché, liquidité, risques opérationnels ainsi que la conformité avec le cadre prudentiel défini en interne.

La CEB publie également chaque année un rapport de déclaration sur la gestion des risques, qui fournit des détails sur les expositions aux différents types de risques et sur les méthodologies appliquées dans l'évaluation de la gestion des risques et leurs objectifs.

En outre, la Banque communique aux agences de notation des informations très complètes à l'appui de leur exercice annuel d'évaluation. Le rapport annuel de la CEB relatif au formulaire 18-K lié à la déclaration d'enregistrement auprès de la *U.S. Securities and Exchange Commission* (SEC) comprend également des informations sur la gestion des risques de la Banque, qui, à son tour, favorise la responsabilité et la transparence.

Enfin, le rapport financier annuel du Gouverneur de la CEB donne une image fidèle des pratiques et procédures en place pour la gestion des risques au sein de la Banque et les données détaillées relatives à l'exposition aux risques.

1. RISQUE DE CRÉDIT

Revue du processus d'évaluation

Le risque de crédit est l'éventualité qu'un emprunteur ou qu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations contractuelles. La Banque est exposée au risque de crédit dans ses activités de prêts et de trésorerie du fait d'une part du risque de défaut de ses contreparties, et d'autre part du risque de dépréciation de la valeur ses actifs d'investissement. Le risque de crédit peut également se matérialiser par l'éventualité d'une dégradation de notation avec un impact négatif sur le capital de la Banque ou sur le niveau de provision pour le risque de crédit. Le risque de crédit couvre également le risque pouvant survenir avant ou pendant le règlement. Par ailleurs, le risque des collatéraux fait aussi partie du risque de crédit (les collatéraux sont principalement une technique de réduction du risque). Globalement, le risque de crédit est une fonction du montant de l'exposition aux risques et de la qualité de crédit de la transaction ou de l'emprunteur.

Identification et évaluation du risque de crédit

La gestion des risques de crédit identifie toutes les sources potentielles du risque de crédit provenant de l'ensemble des produits et des opérations liés aux activités de prêt et de trésorerie résultant à la fois des transactions bilan et hors bilan. La Banque veille à ce que les risques associés à la mise en place de nouveaux produits ou d'opérations fassent l'objet de procédures de gestion et de contrôles adaptés. Le risque de crédit peut également se matérialiser par une dégradation de notation, un défaut de paiement ou au cours du processus du règlement d'une transaction.

L'évaluation du risque de crédit est gérée par l'Unité Risque de Crédit (CRU) (Division des Risques Financiers / R&C), une unité indépendante des responsables chargés de prêts et de transactions financières qui a pour but d'assurer : i) le contrôle approprié pour que les opérations soient établies conformément aux principes de risques ; ii) une capacité décisionnelle indépendante et sans être influencée par des relations avec les emprunteurs et intermédiaires. L'exposition au crédit est mesurée, suivie et contrôlée quotidiennement. Le Management est averti de tout dépassement de limite éventuel.

A l'issue de l'évaluation interne du risque de crédit indépendante de la Banque, des notations de crédit internes sont octroyées. Les notations de crédit internes reflètent l'avis sur la capacité et la volonté de l'emprunteur de respecter les conditions de remboursement en intégralité et dans le respect des délais fixés. Ces notations sont généralement basées sur une évaluation qualitative et quantitative des facteurs de risques et des scénarios potentiels qui pourraient provoquer un défaut de paiement. Les notations de crédit internes sont octroyées à toutes les contreparties de la Direction Finances et de la Direction Prêts & Développement Social. La Banque peut recourir à des notations externes dans le cas de transactions, produits, contreparties spécifiques, tout en veillant à bien comprendre les risques sous-jacents induits. Les méthodologies de notation interne sont régulièrement revues et calibrées. Les limites définies pour surveiller le risque de crédit découlant de ses opérations sont régulièrement revues.

Correspondance entre notation interne et agences de notation externes :

	Notation interne	Moody's	S&P / Fitch
Investment Grade (I.G.)	10	Aaa	AAA
	9,5	Aa1	AA+
	9	Aa2	AA
	8,5	Aa3	AA-
	8	A1	A+
	7,5	A2	A
	7	A3	A-
	6,5	Baa1	BBB+
	6	Baa2	BBB
	5,5	Baa3	BBB-
Non-Investment Grade (Non-I.G.)	5	Ba1	BB+
	4,5	Ba2	BB
	4	Ba3	BB-
	3,5	B1	B+
	3	B2	B
	2,5	B3	B-
	2	Caa1	CCC+
	1,5	Caa2	CCC
	1	Caa3	CCC-
	0,5	Ca	CC
	0,25	C	C
Défaut	0	D	D

Rehaussement de crédit

La CEB utilise des techniques de rehaussement de crédit (*credit risk mitigation* – CRM) afin de contrôler le risque de crédit ou la détérioration du risque de crédit au cours de la durée de la transaction. Les techniques de rehaussement de crédit peuvent être appliquées sous forme de garantie, de collatéraux ou de garanties contractuelles (engagements contractuels).

L'Unité du Risque de Crédit (CRU) propose des techniques de rehaussement de crédit pour toute nouvelle transaction faisant l'objet d'approbation par le Comité de Risque de Crédit. Les techniques de rehaussement de crédit pour des transactions en cours sont présentées au Comité de Risque de Crédit lors des revues annuelles des contreparties.

L'évaluation du risque de crédit d'un nouveau projet est effectuée lors du processus d'évaluation et est soumise pour approbation aux comités internes compétents. Tous les projets sont présentés au Conseil d'administration pour approbation.

Le cadre des opérations financières est établi dans la politique financière et des risques et approuvé par le Conseil d'administration. Dans ce cadre, les transactions financières sont évaluées par CRU et soumises pour approbation au Comité de Risque de Crédit.

Enfin, les limites des grands risques et de la concentration sont également définies et présentées au Comité de Risque de Crédit.

Exposition globale au risque de crédit

Le tableau ci-dessous présente au 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021 l'exposition au risque de crédit de la Banque dans :

- A. La Direction des Prêts et Développement Social : prêts et engagements de financement ;
- B. La Direction Finances : dépôts (Nostro & Interbancaire), titres et produits dérivés.

Tableau 1 (en M€)	2022				2021			
	AAA/AA	A/BBB	Non-IG	Total	AAA/AA	A/BBB	Non-IG	Total
Prêts	4 357	12 818	2 712	19 887	3 760	12 535	2 621	18 916
Engagements de financement	952	4 345	1 235	6 532	1 403	3 684	1 228	6 316
Dépôts (Nostro & Interbancaire)	1 414	3 939		5 352	1 737	2 409		4 146
Titres	3 818	675		4 493	3 497	1 589		5 085
Swap & Forex EAD SA-CCR	185	109		294	182	112		294
Total	10 726	21 885	3 948	36 559	10 578	20 329	3 850	34 757

- Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) ou notation interne à défaut de notation par les agences de notation (Moody's, Standard and Poor's ou Fitch).
- Prêts et engagements de financement après rehaussement de crédit.
- Prêts, dépôts et titres en valeur nominale et hors intérêts courus.
- La méthodologie SA-CCR pour les Swaps et le Forex a été mise en place en 2021.

A – Activités de la Direction des Prêts et Développement Social

Portefeuille de prêts

Le risque de crédit des opérations de prêts émane principalement lorsqu'un emprunteur ou une contrepartie ne respecte pas les obligations contractuelles ou lors d'une dégradation de notation.

Au 31 décembre 2022, l'encours de prêts s'élève à 19,9 milliards d'euros, en hausse de 5,1 % (+ 971 millions d'euros) par rapport à fin 2021. Aucun retard ni impayé n'est intervenu en 2022, comme en 2021.

Le tableau ci-dessous présente le profil de risque du portefeuille de prêts par notation et par type de contrepartie :

Tableau 2 (en M€)	2022				2021			
	AAA/AA	A/BBB	Non-IG	Total	AAA/AA	A/BBB	Non-IG	Total
Souverains, institutions financières souveraines et IFI	1 891	6 307	2 425	10 623	1 329	6 247	2 379	9 956
Administrations et institutions financières régionales et locales	2 297	3 456	158	5 911	2 298	3 012	134	5 443
Autres institutions financières	10	2 731	93	2 834	13	3 092	85	3 190
Institutions non financières	159	324	37	519	120	184	23	327
Total	4 357	12 818	2 712	19 887	3 760	12 535	2 621	18 916

- Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) ou notation interne à défaut de notation par les agences de notation.
- Prêts après rehaussement de crédit en valeur nominale et hors intérêts courus

Prêts garantis et collatéralisés

Une partie significative du portefeuille de prêts bénéficie de rehaussements de crédit (collatéraux et garanties), ce qui permet une amélioration de la qualité du risque de crédit.

- Prêts garantis : 6,1 milliards d'euros au 31 décembre 2022 (6,5 milliards d'euros en 2021), i.e. 30,9 % de l'encours total (34,3 % en 2021) ;
- Prêts collatéralisés : 211 millions d'euros au 31 décembre 2022, i.e. 1,2 % de l'encours total (comme en 2021).

Impact des rehaussements de crédit sur le profil de risque de l'encours de prêts :

Tableau 3 (en M€)	2022				2021			
	Avant CRM		Après CRM		Avant CRM		Après CRM	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
AAA/AA	3 426	17%	4 357	22%	3 256	17%	3 760	20%
A/BBB	11 624	58%	12 818	64%	10 903	58%	12 535	66%
Non-IG	4 837	24%	2 712	14%	4 757	25%	2 621	14%
Total	19 887		19 887		18 916		18 916	

- Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) ou notation interne à défaut de notation par les agences de notation.
- Prêts en valeur nominale et hors intérêts courus.

Plus précisément, les deux tableaux ci-dessous montrent l'impact des garanties sur les prêts non notés par les agences de notation externes.

- Part des prêts non notés par les agences externes, parmi le total des prêts :

2022		2021	
Avant CRM	Après CRM	Avant CRM	Après CRM
5 559	2 366	5 049	1 929
28,0%	11,9%	26,7%	10,2%

Montants en millions d'euros

- Part des prêts notés Investment Grade par la notation interne, parmi les prêts non notés par les agences externes :

2022		2021	
Avant CRM	Après CRM	Avant CRM	Après CRM
3 322	2 142	2 904	1 741
59,8%	90,6%	57,5%	92,1%

Montants en millions d'euros

Répartition par maturités de l'encours des prêts (en M€) :

Tableau 4 (en M€)	2022		2021	
Maturités		%		%
Jusqu'à 1 an	2 094	11%	2 414	13%
1 an à 5 ans	8 313	42%	7 711	41%
5 ans à 10 ans	5 816	29%	5 552	29%
10 ans à 20 ans	3 227	16%	2 896	15%
Plus de 20 ans	437	2%	343	2%
Total	19 887	100%	18 916	100%
Durée de vie moyenne résiduelle	6,2 ans		5,9 ans	

Répartition de l'encours des prêts par catégorie de rating de la contrepartie et par pays (après CRM) :

Tableau 5 (en M€)	2022				2021			
	AAA/AA	A/BBB	Non-IG	Total	AAA/AA	A/BBB	Non-IG	Total
Pays Membres								
France	861	1 315	36	2 212	618	1 490	23	2 130
Espagne		2 118	25	2 143		1 902		1 902
Pologne		1 670	10	1 680		1 204	21	1 225
Italie		1 257	100	1 357		1 085	100	1 185
Allemagne	1 048	231		1 279	1 109	181		1 290
Türkiye			1 143	1 143			1 266	1 266
Belgique	214	869		1 084	231	866		1 097
République slovaque		1 043	15	1 058		1 040	25	1 065
Pays-Bas	537	433	6	976	561	434	7	1 002
Hongrie		716		716		703		703
Lituanie		689	3	692		639		639
Croatie		634		634		623		623
Finlande	344	267	1	612	316	280		596
Serbie			519	519			407	407
Suède	446			446	462			462
République tchèque	300	64	59	423	300	92	25	417
Irlande	392	14		406		388		388
Roumanie		334	33	367		391	34	424
Chypre		308		308		361		361
Portugal		293		293		292	7	299
Grèce			218	218			218	218
Estonie	200			200	151			151
Bulgarie		192		192		230		230
Slovénie		170		170		134		134
Albanie			133	133			83	83
Monténégro			100	100			94	94
Macédoine du Nord			97	97			104	104
Bosnie-Herzégovine			88	88			88	88
Moldova (République de)			64	64			71	71
Islande		63		63		74		74
Kosovo			46	46			35	35
Malte		29		29		9		9
Lettonie		24		24		26		26
Andorre		15		15		12		12
Saint-Marin			9	9			10	10
Géorgie			9	9			5	5
Sous-total	4 342	12 749	2 712	19 803	3 747	12 457	2 621	18 825
Supranational	14			14	13			13
Pays non-membres								
Autriche		69		69		78		78
Grand Total	4 357	12 818	2 712	19 887	3 760	12 535	2 621	18 916

● Prêts déclarés après CRM à la valeur nominale et hors intérêts courus

Stock de projets et engagements de financement

Le stock de projets comprend tous les projets approuvés par le Conseil d'administration en attente de financement. Les engagements de financement correspondent aux projets encore en attente de financement, pour lesquels un contrat-cadre a été signé.

Le stock de projets s'élève à 9,1 milliards d'euros au 31 décembre 2022 (8,9 milliards d'euros au 31 décembre 2021) dont 80,5 % noté "Investment-Grade" (81,6 % au 31 décembre 2021).

Les engagements de financement s'élèvent à 6,5 milliards d'euros au 31 décembre 2022 (31 décembre 2021 : 6,3 milliards d'euros), dont 79,2 % sont notés "Investment-Grade" (31 décembre 2021 : 80,5 %).

Tableau 6 (en M€)	2022				2021			
	AAA/AA	A/BBB	Non-IG	Total	AAA/AA	A/BBB	Non-IG	Total
Stock de projets	1 382	5 941	1 770	9 093	1 453	5 824	1 638	8 915
dont engagements de financement	952	4 345	1 235	6 532	1 403	3 684	1 228	6 316

● Engagements de financement tenant compte du rehaussement de crédit futur.

Répartition des engagements de financement par notation de la contrepartie et par pays (après CRM) :

Tableau 7 (en M€)	2022				2021			
	AAA/AA	A/BBB	Non-IG	Total	AAA/AA	A/BBB	Non-IG	Total
Pays Membres								
France	217	435	11	663	632	280	58	970
Pologne		625		625		507		507
Espagne		553	22	575		733	47	780
Italie		493	75	568		510	75	585
Allemagne	256	169		425	416	204		620
Serbie			418	418			452	452
Portugal		292	100	392		150	100	250
Belgique		339		339				
Roumanie		289	36	325		399	26	425
Türkiye			320	320			220	220
République tchèque	200	50		250		82	18	100
Lituanie		164	43	207		127		127
Pays-Bas		200		200		20		20
Croatie		200		200		75		75
Finlande	140	40		180	201	70	1	272
Irlande	60	107		167		169		169
République slovaque		159		159		137		137
Chypre		100		100		34		34
Slovénie		75		75				
Suède	71			71	100			100
Moldova (République de)			60	60			80	80
Grèce			53	53			53	53
Monténégro			41	41			23	23
Macédoine du Nord			25	25			25	25
Estonie		25		25	50	25		75
Kosovo			14	14			25	25
Bosnie-Herzégovine			11	11			15	15
Lettonie		8		8		9		9
Géorgie			5	5			9	9
Andorre		4		4				
Albanie			1	1			3	3
Hongrie						103		103
Malte						20		20
Sous-total	944	4 325	1 235	6 505	1 400	3 654	1 228	6 282
Supranational	8			8	3			3
Pays non-membres								
Autriche		20		20		30		30
Grand Total	952	4 345	1 235	6 532	1 403	3 684	1 228	6 316

● Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) ou notation interne à défaut de notation externe

● Engagements de financement tenant compte du rehaussement de crédit futur.

B – Activités de la Direction Finances

Opérations de trésorerie

Le risque de crédit dans les opérations financières se matérialise par le biais de dépôts bancaires, de l'achat de titres, et par l'utilisation des produits dérivés à des fins de couverture du risque.

Répartition des positions de la direction Finance par type d'opérations :

Tableau 8 (en M€)	2022					2021				
	AAA	AA	A	BBB	Total	AAA	AA	A	BBB	Total
Dépôts (Nostro & Interbancaire)	456	958	3 939		5 352	280	1 457	2 359	50	4 146
Titres	797	3 021	525	150	4 493	711	2 786	919	670	5 085
Swaps & Forex EAD SA-CCR	1	184	109		294		191	98	3	291
Total	1 254	4 163	4 572	150	10 139	991	4 434	3 375	723	9 522

Dépôts

Le portefeuille de trésorerie monétaire se compose de placements à court terme tels que les comptes nostri, des dépôts interbancaires inférieurs ou égaux à 1 an, des collatéraux reçus dans le cadre des opérations des produits dérivés sous forme de cash ou des activités de rachat (*repos*). Ce portefeuille sert principalement à la gestion quotidienne de la liquidité dans toutes les différentes devises. Les contreparties éligibles doivent avoir une notation interne égale ou supérieure à 6,5 (BBB+) pour des investissements allant jusqu'à 3 mois et de 7,0 (A-) pour des investissements allant de 3 mois à 1 an.

Répartition par catégorie de dépôts et par notation :

Tableau 9 (en M€)	2022					2021				
	AAA	AA	A	BBB	Total	AAA	AA	A	BBB	Total
Nostro	406	335	416		1 157	280	1 457	315		2 052
Interbancaire	50	623	3 522		4 195			2 044	50	2 094
Total	456	958	3 939		5 352	280	1 457	2 359	50	4 146

- Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) ou notation interne à défaut de notation par les agences externes
- Dépôts en valeur nominale et hors intérêts courus

Répartition des dépôts sur marché interbancaire par maturité et par notation :

Tableau 10 (en M€)	2022					2021				
	AAA	AA	A	BBB	Total	AAA	AA	A	BBB	Total
Jusqu'à 1 mois		227	2 147		2 374			283		283
1 M à 3 M	50	396	1 070		1 516			668	50	718
3 M à 6 M			305		305			917		917
6 M à 1 an								175		175
Total	50	623	3 522		4 195			2 044	50	2 094

- Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) ou notation interne à défaut de notation par les agences externes
- Dépôts en valeur nominale et hors intérêts courus

Portefeuilles de titres

La Banque gère trois portefeuilles de titres :

- Le portefeuille de liquidités à court terme (STL) : titres à court terme dont l'échéance est inférieure ou égale à un an ;
- Le portefeuille à la juste valeur par capitaux propres (FVOCI) : échéances d'un an et jusqu'à 15 ans ;
- Le portefeuille au coût amorti (ACP) : en euros, à taux fixe, avec des échéances d'un an et jusqu'à 30 ans.

Les investissements court terme sont ceux dont l'échéance résiduelle est inférieure ou égale à 370 jours. Les notations minimales internes minimales sont de 5,5 (BBB-) pour les obligations souveraines à maturité inférieure à six mois, de 6,0 (BBB) pour les obligations sous-souveraines / d'agences / supranationales à maturité inférieure à trois mois, et de 6,5 (BBB+) pour les obligations et les dépôts d'institutions financières à maturité inférieure à trois mois.

Pour les investissements à long terme (à maturité supérieure à 370 jours), la notation minimale interne est 7,0 (A-) pour les obligations souveraines / sous-souveraines / d'agences / supranationales et pour les obligations et dépôts d'institutions financières à maturité inférieure à deux ans.

Répartition des titres par type de portefeuille et par rating :

Tableau 11 (en M€)	2022					2021				
	AAA	AA	A	BBB	Total	AAA	AA	A	BBB	Total
Portefeuille au coût amorti	652	857	40		1 550	514	945	40		1 499
Portefeuille à la juste valeur	145	1 846			1 991	197	1 730	74		2 000
Portefeuille à court terme		317	485	150	952		111	805	670	1 586
Total	797	3 021	525	150	4 493	711	2 786	919	670	5 085

• Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) ou notation interne à défaut de notation par les agences de notation

• Titres en valeur nominale et hors intérêts courus

Répartition des titres par maturité résiduelle et par rating :

Tableau 12 (en M€)	2022					2021				
	AAA	AA	A	BBB	Total	AAA	AA	A	BBB	Total
Jusqu'à 1 an	71	728	485	150	1 435	50	276	868	670	1 864
1 an à 2 ans	100	285	40		425	60	420			480
2 ans à 5 ans	243	784			1 027	271	923	51		1 245
> 5 ans	383	1 224			1 607	330	1 166			1 496
Total	797	3 021	525	150	4 493	711	2 786	919	670	5 085

Répartition des titres par pays et rating de l'émetteur :

Tableau 13 (en M€)	2022					2021				
	AAA	AA	A	BBB	Total	AAA	AA	A	BBB	Total
Pays Membres										
France		1 425			1 425		1 493			1 493
Allemagne	88	325			413	74	404			477
Suisse	10	200	130		340	10		225		235
Finlande		153			153		162			162
Italie				150	150				670	670
Pays-Bas	69		80		148	92				92
Norvège		136			136		96			96
Danemark	8		120		128					
Suède		69			69		58			58
Luxembourg	42				42	42				42
Espagne			40		40			40		40
Belgique							31			31
Sous-total Membres	216	2 306	370	150	3 042	217	2 243	265	670	3 396
Supranational	581	23			604	493	26	74		593
Europe (non-membres)										
Autriche		89			89		89			89
Grande-Bretagne			80		80			330		330
Sous-total Europe		89	80		169		89	330		419
Autres										
Canada		329			329		179			179
Australie		218			218		193			193
Etats-Unis			75		75			196		196
Nouvelle-Zélande		52			52		52			52
Corée du Sud		4			4		4			4
Japon								54		54
Sous-total Autres		602	75		678		428	250		678
Grand Total	797	3 021	525	150	4 493	711	2 786	919	670	5 085

- Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) ou notation interne à défaut de notation par les agences de notation
- Titres en valeur nominale et hors intérêts courus

Produits dérivés

La CEB a recours à des swaps d'intérêts (IRS) et à des swaps de devises (CIRS) pour couvrir les risques de marché sur ses transactions de prêts, d'investissement et d'emprunts.

Les transactions de produits dérivés nécessitent une autorisation préalable de la contrepartie par le Comité des risques de crédit et la signature d'un accord-cadre ISDA¹ et d'un accord de garantie Credit Support Annex (CSA), qui définit les modalités de la garantie avec la contrepartie du produit dérivé. Ainsi, la CEB a signé des accords-cadres ISDA et CSA avec toutes ses contreparties de produits dérivés. Il y a dix-sept contrats bilatéraux CSA, c'est-à-dire les deux contreparties sont obligées de donner une garantie, ce qui permet de s'adapter aux conditions du marché et d'assurer le meilleur coût de financement possible. Les CSA bilatéraux, s'ils permettent d'atténuer le risque de crédit des positions sur dérivés en cas de variations favorables de leur valeur de marché, peuvent augmenter les besoins potentiels de liquidité en cas de variations défavorables. Les garanties éligibles identifiées dans les CSAs peuvent être des liquidités en euros, ou des titres de créance dont le prix de marché est décoté par l'application d'un "haircut", et dont la notation interne minimale doit être de 7,0 (correspondant à A-). Toutes les transactions de swap sont évaluées à leur valeur actuelle nette, et les positions par contrepartie sont contrôlées quotidiennement de manière à ce que des garanties supplémentaires puissent être appelées selon les options d'appel de marge des accords CSA, allant d'un jour à trois fois par mois.

Au 31 décembre 2022, la banque a reçu 903 millions d'euros et versé 638 millions d'euros en collatéraux espèces, couvrant ainsi la totalité des valeurs actuelles nettes (négatives et positives) du portefeuille de swaps.

Conformément au paquet réglementaire CRR II/CRD V², les règles et la directive pour évaluer le risque de crédit de contrepartie (CRR) sur les expositions de produits dérivés, la CEB utilise depuis 2021 la méthode SA-CCR qui tient compte des accords de compensation et des flux de collatéral.

Au 31 décembre 2022, l'exposition au risque de crédit des dérivés de la Banque est de 294 millions d'euros (comme en 2021).

Répartition de l'encours nominal par type de swap et par maturité :

Tableau 14 (en M€)	2022					2021				
	< 1 an	1 à 5 A	5 à 10 A	> 10 A	Total	< 1 an	1 à 5 A	5 à 10 A	> 10 A	Total
Total (a)	4 625	20 267	11 348	6 142	42 383	4 611	18 094	10 557	5 423	38 686
Swaps de devises	2 906	8 767	590	240	12 503	2 735	8 445	1 457	210	12 848
Swaps de taux	1 720	11 500	10 758	5 902	29 880	1 876	9 649	9 100	5 213	25 838
dont collatéralisés (b)	4 625	20 267	11 348	6 142	42 383	4 611	18 094	10 557	5 423	38 686
(b)/(a)	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

1. International Swaps and Derivatives Association.

2. Règlement II concernant les exigences du capital : Règlement (UE) 2019/876 / Directive V concernant les exigences du capital : Directive (UE) 2019/878.

Exposition souveraine³ de la CEB par type d'instruments (prêts et titres)

Tableau 15 (en M€)	2022			2021		
	Prêts	Titres	Total	Prêts	Titres	Total
Pays zone euro						
France	985	910	1 895	750	940	1 689
Espagne	1 776	40	1 816	1 370	40	1 410
Italie	1 159	150	1 309	1 083	670	1 753
Allemagne	1 048	173	1 220	1 109	142	1 251
Belgique	1 074		1 074	1 096		1 096
République slovaque	947		947	949		949
Finlande	601	76	676	583	76	659
Lituanie	663		663	634		634
Pays-Bas	537	69	606	561	92	653
Irlande	404		404	388		388
Chypre	308		308	361		361
Portugal	288		288	292		292
Grèce	218		218	218		218
Estonie	200		200	151		151
Slovénie	158		158	120		120
Luxembourg		42	42		42	42
Autriche		10	10		10	10
Lettonie	5		5	8		8
Sous-total zone euro (a)	10 371	1 468	11 840	9 672	2 011	11 684
Autres pays UE						
Pologne	1 262		1 262	790		790
Hongrie	716		716	697		697
Croatie*	634		634	623		623
Suède	446	8	453	462	8	470
Roumanie	367		367	424		424
République tchèque	304		304	305		305
Bulgarie	192		192	230		230
Danemark		8	8			
Sous-total autres UE (b)	3 920	15	3 935	3 531	8	3 539
Total pays UE (a) + (b)	14 291	1 484	15 775	13 204	2 019	15 222
Pays non-UE						
Türkiye	1 143		1 143	1 266		1 266
Serbie	519		519	407		407
Albanie	133		133	83		83
Monténégro	100		100	94		94
Macédoine du Nord	97		97	104		104
Bosnie-Herzégovine	88		88	88		88
Moldova (République de)	64		64	71		71
Kosovo	46		46	35		35
Andorre	15		15	12		12
Saint-Marin	9		9	10		10
Géorgie	9		9	5		5
Islande	8		8	9		9
Sous-total pays non-UE (c)	2 231		2 231	2 183		2 183
Autres pays						
Canada		75	75		50	50
Nouvelle-Zélande		52	52		52	52
Corée du Sud		4	4			
Japon					54	54
Sous-total Autres pays (d)		131	131		155	155
Institutions Supranationales	14	604	619	13	581	594
Sous-total Supranationales (e)	14	604	619	13	581	594
Total (a)+(b)+(c)+(d)+(e)	16 537	2 219	18 755	15 400	2 755	18 155

* La Croatie a intégré la zone euro au 1^{er} janvier 2023.

3. Exposition souveraine réfère ici aux Administrations centrales ou régionales, et Institutions financières étatiques ou régionales.

Concentration – Grands Risques

Le risque de concentration survient quand une trop grande partie du portefeuille est affectée à un seul pays ou un débiteur ou un type d'instrument particulier ou une transaction individuelle. Un grand risque s'entend comme une exposition globale (prêts, titres, dépôts, produits dérivés) vis-à-vis d'une contrepartie ou d'un groupe de contreparties dépassant 10% des capitaux propres prudentiels (capital versé, réserves et résultat net).

Conformément aux recommandations du Comité de Bâle et aux directives de l'Union européenne, la CEB s'assure qu'aucune contrepartie ou groupe de contreparties ne dépasse une limite égale à 25 % des capitaux propres prudentiels et que le cumul des grands risques ne dépasse pas 800 % desdits capitaux. L'exposition souveraine est exclue du calcul des grands risques.

Les critères de concentration des risques utilisés sont les suivants :

- Exposition directe sur le groupe : au sein d'un groupe de contreparties liées par une relation de contrôle (filiales et succursales), même s'il n'y a pas de garantie ;
- Exposition indirecte sur le groupe : lorsqu'une entité a donné sa garantie à une autre, même si elles ne sont pas liées par une relation de contrôle.

Au 31 décembre 2022 :

- Le capital réglementaire s'élève à 3,4 milliards d'euros (comparés aux 3,2 milliards d'euros à fin 2021) ;
- Douze contreparties ou groupes de contreparties sont considérés comme Grands Risques (comme à fin 2021) ;
- Aucune contrepartie ou groupe de contreparties liées n'a dépassé la limite de 25 % des fonds propres prudentiels de la CEB (comme en 2021) ;
- L'encours total de ces contreparties s'élevait à 6,1 milliards d'euros, soit 178 % des fonds propres prudentiels de la CEB, bien en dessous de la limite de 800 % (contre 5,6 milliards d'euros, soit 172 % au 31 décembre 2021).

	2022	2021
Nombre de contreparties Grands Risques	12	12
Total Grands Risques en % du capital réglementaire	178%	172%
Total Grands Risques (M€)	6 136	5 569
dont Prêts (M€)	3 351	3 995
dont Finance (M€)	2 785	1 575

● Prêts après rehaussement de crédit en valeur nominale et hors intérêts courus

● "Finance" signifie titres, dépôts, nostro, dérivés et Forex

2. RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est celui de subir des pertes résultant de variations défavorables des taux d'intérêt ou des cours de change.

Comme la Banque n'a pas d'activité de négociations sur les marchés financiers, et maintient le risque de change à une exposition minimale, aucune charge de capital n'est appliquée pour le risque de marché dans le ratio d'adéquation des fonds propres.

Risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire (IRRBB)

Le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire (IRRBB) est le risque actuel ou futur pour le capital et les bénéfices de la Banque résultant de mouvements défavorables des taux d'intérêt, en raison du non-adossement des caractéristiques de taux entre actifs et passifs.

La position de taux de la CEB et le respect des limites d'exposition sont gérés mensuellement par la Direction financière et contrôlés par la Direction du Risque et du Contrôle. Le Comité Actif-Passif (ALCO) supervise le développement de la position de taux d'intérêt de la Banque et oriente les décisions relatives au risque de taux d'intérêt.

Gestion du risque de taux

La CEB adopte une approche prudente de la gestion du risque de taux d'intérêt, visant à préserver sa stabilité financière et à protéger ses revenus et son capital.

La Banque gère le risque de taux d'intérêt bilantiel par micro ou macro-couvertures avec des produits dérivés, en convertissant les actifs et les passifs en instruments à taux variable libellés en euros. Pour optimiser son coût de financement, la Banque peut également décider de maintenir des actifs et des passifs à taux fixe en euros.

La CEB est soumise à un risque structurel de taux d'intérêt sur ses fonds propres, car ceux-ci ne sont pas sensibles aux taux d'intérêt et ne peuvent donc pas être adossés à des instruments sensibles aux taux d'intérêt à l'actif. Pour gérer ce risque, la Banque adopte une convention pour le profil de refixation des taux d'intérêt et la durée de ses capitaux propres, qui est régulièrement revue à la lumière de l'appétence de la CEB pour le risque et des tendances des marchés financiers. La durée cible des investissements des fonds propres était de six ans à fin 2022, sous forme de prêts et de titres à taux fixe libellés en euros.

Mesure du risque de taux

La CEB mesure le risque de taux d'intérêt conformément à la réglementation de Bâle/UE, en évaluant les changements potentiels de sa valeur économique et de ses bénéfices futurs, et en saisissant toutes les composantes du risque de taux d'intérêt, à savoir le risque d'écart, qui découle des décalages dans le calendrier des changements de taux des instruments, le risque de base et le risque d'option.

La principale mesure du risque de taux d'intérêt est la **sensibilité de la valeur économique des capitaux propres (EVE)**, indicateur du cadre prudentiel de la CEB. Il mesure la sensibilité à une variation des taux d'intérêt de la valeur actuelle nette du bilan statique, à l'exclusion des capitaux propres. Il est calculé selon les méthodes établies par la réglementation Bâle/UE et l'Autorité bancaire européenne (ABE). Le cadre prudentiel de la CEB limite l'impact sur l'EVE du choc de taux d'intérêt le plus sévère prescrit par l'ABE (parmi six scénarios), en valeur absolue, à 20 % des fonds propres prudentiels de la CEB. A la fin du mois de décembre 2022, la sensibilité de l'EVE a été de -10,0 % (2021 : -11,8 %).

La CEB surveille également les métriques supplémentaires suivantes :

- **Sensibilité du résultat (EaS)** : cette mesure vise à s'assurer que les revenus de la Banque ne sont pas significativement affectés à la baisse par une variation des taux d'intérêt ; elle est calculée selon le principe de continuité sur un horizon d'un an, en intégrant les variations dynamiques des postes du bilan ; elle est fondée sur des chocs de taux d'intérêt instantanés de +/-100bp. A fin décembre 2022, l'EaS était de -4,7 millions d'euros (resp. 5,0 millions d'euros) pour une variation de taux de +100bp (resp. -100bp) ; en 2021, elle était de -8,6 millions d'euros (resp. 30,4 millions d'euros) pour une variation de taux de +100bp (resp. -100bp).
- **Duration des investissements des fonds propres** : cette métrique vise à suivre tout écart entre la durée réelle des placements en actions et la durée conventionnelle des actions décidée par l'ALCO ; à fin décembre 2022, la durée de taux d'intérêt des placements en actions était de 5,6 ans (2021 : 4,9 ans) par rapport à une durée cible des actions de 6 ans.
- **Sensibilités des portefeuilles de titres de trésorerie** : la Banque surveille les sensibilités aux taux d'intérêt et aux écarts de crédit des portefeuilles de titres de trésorerie afin de s'assurer que les portefeuilles maintiennent leur liquidité et leur valeur de marché dans des conditions de marché sévères, et également pour surveiller les impacts potentiels sur le capital. En 2022 :
 - la valeur du Portefeuille au coût amorti (ACP) comptabilisée au coût amorti, diminuerait de 7,9 millions d'euros (resp. 146,0 millions d'euros) pour une évolution parallèle des taux d'intérêt et des spreads de crédit de +10bps (resp. +200bp).
 - la valeur des portefeuilles enregistrés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (portefeuille de juste valeur par capitaux propres (FVOCI) et portefeuille de liquidité à court terme (STL)) diminuerait de 6,8 millions d'euros (resp. 128,1 millions d'euros) pour une variation parallèle de +10bp des spreads de crédit (resp. +200bp). Ces portefeuilles ne sont pas très sensibles aux taux d'intérêt car ils sont majoritairement couverts en juste valeur.
- **Écarts de refixation des taux d'intérêt** : la CEB surveille le risque de taux d'intérêt selon une approche statique en termes d'écarts de taux d'intérêt, qui mesurent, pour chaque période future, les écarts potentiels de caractéristiques de taux entre les actifs et les passifs (différences dans le calendrier de changement de taux des instruments, et différences dans les indices de taux d'intérêt).

Le tableau ci-dessous présente l'écart de taux d'intérêt au 31 décembre 2022, comparé à 2021. Le montant des actifs et des passifs est regroupé par intervalles de temps en fonction de leur échéance ou de la prochaine date de revue contractuelle. La différence entre le montant des actifs et des passifs dans chaque intervalle de temps mesure l'exposition statique au risque de taux d'intérêt.

Profil d'écoulement en taux des actifs et passifs financiers⁴

En milliers d'euros

31 décembre 2022	Jusqu'à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Indéfini	Valeur nette comptable
Actif							
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	1 150 258						1 150 258
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres*	693 655	1 913 395	336 829			(148 370)	2 795 509
Actifs financiers au coût amorti							
Prêts*	4 608 528	12 392 991	969 923	496 612	1 482 406	(1 728 099)	18 222 361
Autres créances	2 345 119	1 515 712	334 253			14 777	4 209 861
Titres de dette			127 600	592 133	830 002	43 035	1 592 770
Collatéraux payés	638 590					(457)	638 133
Autres actifs						2 919 243	2 919 243
Sous-total de l'actif	9 436 151	15 822 098	1 768 605	1 088 745	2 312 408	1 100 129	31 528 135
Passif							
Passifs financiers au coût amorti							
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	(54 773)	(6 975)	(7 812)	(311)	(233)	(72)	(70 176)
Dettes représentées par un titre*	(12 124 579)	(13 196 157)	(37 505)	(250 000)	(250 000)	1 634 475	(24 223 766)
Collatéraux reçus	(904 640)						(904 640)
Provisions	(480)	(960)	(4 318)	(23 028)	(225 699)		(254 484)
Autres passifs						(2 632 694)	(2 632 694)
Sous-total du passif	(13 084 472)	(13 204 092)	(49 634)	(273 339)	(475 932)	(998 291)	(28 085 760)
Capitaux propres						(3 442 375)	(3 442 375)
Net durant la période	(3 648 322)	2 618 007	1 718 970	815 406	1 836 477	(3 340 537)	
Net cumulé durant la période	(3 648 322)	(1 030 315)	688 655	1 504 061	3 340 537		

*après swap de couverture

En milliers d'euros

31 décembre 2021	Jusqu'à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Indéfini	Valeur nette comptable
Actif							
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	2 044 716						2 044 716
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres*	785 367	1 842 670	1 010 934			65 706	3 704 677
Actifs financiers au coût amorti							
Prêts*	3 911 631	11 993 522	1 266 853	436 525	1 352 584	58 725	19 019 840
Autres créances	282 961	718 398	1 092 458			2 853	2 096 670
Titres de dette	134 000		125 000	630 646	743 297	(62 127)	1 570 816
Dépôts de garantie versés	67 464						67 464
Autres actifs						1 210 674	1 210 674
Sous-total de l'actif	7 226 138	14 554 590	3 495 245	1 067 171	2 095 881	1 275 832	29 714 857
Passif							
Passifs financiers au coût amorti							
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	(40 937)	(26 997)	(1 482)	(735)	(551)	27	(70 675)
Dettes représentées par un titre*	(11 108 761)	(12 025 480)		(500 000)	(500 000)	(690 226)	(24 824 467)
Dépôts de garantie reçus	(540 534)						(540 534)
Provisions	(735)	(1 469)	(6 611)	(35 259)	(326 147)	2 169	(368 052)
Autres passifs						(677 457)	(677 457)
Sous-total du passif	(11 690 966)	(12 053 947)	(8 093)	(535 994)	(826 698)	(1 365 487)	(26 481 185)
Capitaux propres						(3 233 672)	(3 233 672)
Net durant la période	(4 464 828)	2 500 643	3 487 152	531 177	1 269 183	(3 323 327)	
Net cumulé durant la période	(4 464 828)	(1 964 185)	1 522 968	2 054 144	3 323 327		

*après swap de couverture

4. Le montant de la colonne total représente la valeur nette comptable.

Risque de change

Le risque de change est géré par la Direction Finances et surveillé par la Direction du Risque et du Contrôle qui est responsable de la surveillance indépendante de tous les risques de marché importants au Conseil d'administration de la CEB.

La Banque mesure son exposition au risque de change en calculant les positions nettes ouvertes en devises au comptant : actif moins passif par devise, y compris les positions au bilan et hors bilan.

Le risque résiduel provient principalement des flux d'intérêts nets dans des devises autres que l'euro. La limite de la position nette ouverte par devise est fixée à 1 million d'euros. Elle est mesurée à la fin de chaque mois et un délai de cinq jours ouvrés est appliqué afin de couvrir la position.

Le tableau ci-dessous montre l'exposition de change résiduelle après prise en compte des instruments de couverture à fin 2022.

En milliers d'euros

Répartition par devise	Actif	Passif	Instruments dérivés	Position nette 2022	Actif	Passif	Instruments dérivés	Position nette 2021
Dollar des États-Unis	1 243 988	6 590 484	5 344 535	(1 961)	547 159	6 958 587	6 411 716	288
Livre sterling	53 289	1 900 417	1 848 083	955	75 121	2 700 685	2 626 303	739
Franc suisse	177 850	230 407	53 079	522	167 690	219 576	52 703	817
Dollar australien	6 529	636 910	630 855	474	4 832	443 103	438 681	410
Autres devises	2 062 682	879 759	(1 182 129)	794	1 647 814	749 173	(897 748)	893
Total	3 544 338	10 237 977	6 694 423	784	2 442 616	11 071 124	8 631 655	3 147

3. RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque de perte résultant de l'incapacité d'honorer ses engagements de paiement dans leur intégralité et en temps voulu lorsqu'ils deviennent exigibles. Il peut être classé (1) en risque de liquidité de financement, qui survient lorsque la Banque n'est pas en mesure de respecter ses obligations de paiement en raison d'une incapacité à obtenir de nouveaux financements, et (2) en risque de liquidité de marché, qui survient lorsque la Banque n'est pas en mesure de vendre ou de convertir ses actifs liquides en espèces sans subir de pertes importantes.

Le risque de liquidité est inhérent à l'activité de la Banque. Il découle de l'inadéquation des échéances entre les actifs et les passifs. Il peut être significatif car, contrairement aux banques commerciales, la CEB ne collecte pas les dépôts de ses clients et n'a pas accès au refinancement par le biais des banques centrales.

Gestion du risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité est cruciale pour préserver la flexibilité financière de la CEB, en particulier lorsque des conditions de marché défavorables limitent le financement à long-terme sur les marchés.

La Banque gère son risque de liquidité de manière prudente, en établissant des indicateurs de liquidité à différents horizons temporels et en détenant suffisamment d'actifs liquides pour faire face à d'éventuelles périodes de conditions de marché extrêmes où l'accès au marché pour de nouveaux financements n'est pas possible tout en poursuivant son activité régulière.

La position de liquidité et le respect des limites d'exposition sont gérés par la direction financière et contrôlés quotidiennement par R&C. Le Comité Actif-Passif (ALCO) supervise l'évolution de la position de financement et de liquidité de la Banque et traite le risque de liquidité.

Mesure du risque de liquidité

La mesure clé utilisée pour la gestion du risque de liquidité est l'**horizon de survie (SH)**, qui mesure la période pendant laquelle la Banque peut remplir ses obligations de paiement découlant des opérations commerciales en cours en utilisant ses actifs liquides disponibles dans un scénario de stress sévère. Ce scénario inclut l'impossibilité d'accéder au marché pour de nouveaux financements, des perturbations dans le remboursement des prêts, l'érosion de la valeur des actifs liquides et des exigences de garantie sur les produits dérivés. La limite inférieure du SH est de 12 mois. À la fin de 2022, le SH de la Banque a atteint 15 mois (14 en 2021).

Bien que non assujettie au cadre réglementaire bancaire international, la CEB respecte les ratios de liquidité réglementaires prescrits par la réglementation Bâle/UE, à savoir **le ratio de couverture des liquidités (LCR)** et **le ratio de financement stable net (NSFR)**. Ces deux ratios sont inclus dans le cadre de l'appétence pour le risque de la CEB. La limite inférieure de ces deux ratios est de 100 %. À la fin de l'année 2022, le LCR était de 554 % (2021 : 256 %) et le NSFR était de 130 % (2021 : 132 %).

Pour gérer son risque de liquidité, la Banque maintient un coussin de liquidité qui peut être utilisé pour faire face aux obligations de paiement tout en poursuivant les activités bancaires normales sans obtenir de nouveaux financements. Cette réserve est constituée de titres liquides hautement notés dont la valeur de marché et la liquidité sont préservées en cas de conditions de marché défavorables. Ces titres sont pour la plupart éligibles en tant qu'actifs liquides de haute qualité (HQLA) pour le "Liquidity Coverage Ratio" (LCR). À la fin de 2022, le montant des HQLA après décote s'élève à 2,6 milliards d'euros (3,6 milliards d'euros en 2021).

La diversification est un objectif majeur de la gestion des financements et des liquidités de la Banque. La Banque s'efforce de diversifier ses programmes d'émission de titres de créance, ses marchés de financement et sa base d'investisseurs afin d'éviter une dépendance excessive à l'égard de marchés ou de sources de financement individuels. La Banque veille également à ce qu'il n'y ait pas de décalage important entre les profils d'échéance des actifs et passifs. Cette stratégie de financement est poursuivie dans le cadre de l'autorisation annuelle d'emprunter approuvée par le Conseil d'administration.

La CEB suit également les indicateurs complémentaires suivants :

- **Période d'autosuffisance (SSP)** : cette mesure évalue le risque de liquidité à court terme ; elle mesure la période pendant laquelle la Banque peut faire face à ses sorties de trésorerie nettes prévues stressées découlant des opérations commerciales en cours dans le cadre d'un scénario de stress sévère sans nouveau financement sur le marché et sans utiliser les actifs liquides disponibles. La période minimale d'autosuffisance est de 6 mois ; à la fin de 2022, elle a atteint 9 mois (comme en 2021).
- **Ratios de liquidité à court terme (STLR)** : ces ratios mesurent la capacité de la Banque à faire face à ses besoins nets de liquidité en cas de perturbation prolongée du marché, en comparant les sources de liquidité à leurs utilisations sur différentes périodes allant d'un à douze mois. Le niveau minimum pour ces ratios est de 100 % ; au 31 décembre 2022, les STLR s'établissaient comme suit : 592 % pour une période d'un mois (2021 : 387 %), 275 % pour une période de 3 mois (2021 : 207 %), 165 % pour une période de 6 mois (2021 : 162 %) et 132 % pour la période d'un an (2021 : 118 %).
- **Profil des échéances de l'actif et du passif** : la CEB surveille le risque de liquidité selon une approche statique en termes d'écarts de liquidité, qui mesurent, pour chaque période future, les décalages potentiels entre les échéances de l'actif et du passif.

Le tableau ci-dessous montre le profil des échéances de l'actif et du passif de la Banque, c'est-à-dire les flux de trésorerie non actualisés du principal et des intérêts des instruments financiers jusqu'à leur échéance ; les flux de trésorerie sont présentés sur une base nette pour les swaps de taux d'intérêt et sur une base brute pour les swaps de devises et les contrats de change à terme ; ils sont calculés sur la base des taux de change et des taux d'intérêt en vigueur à la date de clôture.

En milliers d'euros

31 décembre 2022	Encours courants			Encours non courants		Total
	Jusqu'à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Actif						
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	1 150 631					1 150 631
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	100 965	608 563	626 314	923 801	802 315	3 061 960
Actifs financiers au coût amorti						
Prêts	89 186	287 080	1 887 089	9 311 004	10 357 421	21 931 780
Autres créances	2 358 198	1 523 050	337 497			4 218 745
Titres de dette	2 908	3 883	173 002	751 587	961 940	1 893 320
Dépôts de garantie versés	638 590					638 590
Sous-total de l'actif	4 340 478	2 422 576	3 023 902	10 986 392	12 121 676	32 895 025
Passif						
Passifs financiers au coût amorti						
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	654	8 139	13 334	32 366	22 174	76 665
Dettes représentées par un titre	154 265	1 217 971	2 963 363	15 660 765	6 965 999	26 962 363
Dépôts de garantie reçus	904 640					904 640
Compte de dividendes sociaux	34 842					34 842
Sous-total du passif	1 094 401	1 226 110	2 976 697	15 693 130	6 988 173	27 978 511
Hors-bilan						
Engagements de financement	(453 801)	(463 033)	(1 514 088)	(3 281 174)	(820 294)	(6 532 390)
Instruments financiers à terme						
À recevoir	1 080 979	1 797 789	2 279 182	10 660 353	1 960 796	17 779 099
À livrer	(1 123 056)	(1 602 672)	(2 325 226)	(10 805 747)	(1 546 741)	(17 403 443)
Sous-total du hors-bilan	(495 878)	(267 916)	(1 560 132)	(3 426 569)	(406 238)	(6 156 734)
Total	2 750 199	928 550	(1 512 927)	(8 133 307)	4 727 265	(1 240 220)

En milliers d'euros

31 décembre 2021	Encours courants			Encours non courants		Total
	Jusqu'à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Actif						
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	2 044 894					2 044 894
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	200 622	475 238	1 097 405	1 163 811	779 959	3 717 035
Actifs financiers au coût amorti						
Prêts	(62 289)	103 654	2 197 197	8 321 728	9 391 832	19 952 122
Autres créances	295 895	716 216	1 088 350			2 100 461
Titres de dette	2 908	3 527	172 955	800 058	899 475	1 878 922
Dépôts de garantie versés	67 477					67 477
Sous-total de l'actif	2 549 507	1 298 636	4 555 906	10 285 597	11 071 266	29 760 911
Passif						
Passifs financiers au coût amorti						
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	459	7 584	10 795	35 355	16 545	70 738
Dettes représentées par un titre	496 226	895 554	3 192 431	14 328 452	6 166 255	25 078 917
Dépôts de garantie reçus	540 534					540 534
Compte de dividendes sociaux	47 169					47 169
Sous-total du passif	1 084 387	903 138	3 203 226	14 363 807	6 182 800	25 737 358
Hors-bilan						
Engagements de financement	(440 000)	(738 000)	(1 518 000)	(2 861 739)	(757 874)	(6 315 613)
Instruments financiers à terme						
À recevoir	567 066	1 067 373	2 404 655	9 169 333	1 725 921	14 934 348
À livrer	(549 769)	(958 723)	(2 319 156)	(8 849 056)	(1 723 206)	(14 399 911)
Sous-total du hors-bilan	(422 703)	(629 351)	(1 432 501)	(2 541 463)	(755 159)	(5 781 176)
Total	1 042 417	(233 853)	(79 820)	(6 619 673)	4 133 306	(1 757 623)

4. RISQUE OPÉRATIONNEL

La CEB a mis en place une Politique de Gestion des Risques Opérationnels qui définit l'approche pour identifier, mesurer, contrôler et rapporter les risques opérationnels. Ce document établit les bonnes pratiques pour garantir l'efficacité et la cohérence de la gestion des risques opérationnels au sein de la Banque.

Le Risque Opérationnel est le risque de perte résultant d'une inadéquation et d'une défaillance de procédures, de personnes, de systèmes internes ou de la survenance d'événements extérieurs. En outre, la CEB prend aussi en compte le risque de réputation et le risque juridique pouvant avoir un impact négatif sur ses activités.

Se soumettant volontairement aux principes de supervision bancaire du Comité de Bâle et aux meilleures pratiques internationales, la Banque s'engage à évaluer en permanence ses risques opérationnels et à mettre en place les mesures de réduction appropriées.

Le dispositif des risques opérationnels de la CEB est revu et approuvé par le Comité Organisation et Risques Opérationnels (CORO) lors de ses réunions semestrielles. Présidé par le Gouverneur et composé du Senior Management, le CORO établit les niveaux acceptables de risques opérationnels encourus par la CEB et s'assure que les Directeurs font le nécessaire pour suivre et contrôler ces risques dans leurs directions respectives.

En collaboration étroite avec les lignes métiers, la Division des Risques Opérationnels (ORD) gère la mise en œuvre du cadre de contrôle des risques opérationnels de manière centralisée et électronique. L'identification, l'évaluation et l'atténuation des risques suivant une méthodologie prédéfinie et un plan d'action ciblé. Les incidents liés aux risques opérationnels, y compris les "quasi-incidents", sont également intégrés pour garantir l'efficacité et l'exhaustivité du cadre de contrôle par la cartographie et l'évaluation des risques.

L'ORD a pour objectif de s'assurer que le cadre de contrôles internes permanents est toujours approprié en termes de conception et d'efficacité. Chaque direction rend compte annuellement de l'efficacité de son environnement de contrôle permanent respectif après avoir effectué une série de tests sur les contrôles clés couvrant les principaux risques. Les résultats sont présentés au CORO.

Afin de maintenir une cartographie complète des procédures et des contrôles, ORD est également responsable de la modélisation des procédures en collaboration avec les lignes Métier. Pour cela, un site intranet dédié permet à l'ensemble des agents d'être informé des meilleures pratiques opérationnelles ainsi établies.

La CEB dispose d'un Plan de continuité d'activité (PCA) afin de se prémunir contre une rupture de la continuité dans ses activités. Ce PCA est composé d'un plan de gestion de crise, d'un dispositif technique sous-jacent, comprenant un centre de données, une salle de marché de secours, des positions de secours utilisateurs et des solutions de travail à distance, ainsi que de plans métiers spécifiques.

L'exigence de fonds propres pour le risque opérationnel fait partie du ratio d'adéquation des fonds propres de la Banque, dans le cadre du dispositif prudentiel. La CEB a adopté l'approche de l'indicateur de base, fondée sur la moyenne du produit net bancaire des trois années précédentes.

Au 31 décembre 2022, la charge en capital des risques opérationnels s'élève à 21,9 millions d'euros, stable par rapport à 22,1 millions d'euros au 31 décembre 2021.

5. DISPOSITIF PRUDENTIEL

En tant que banque multilatérale de développement (BMD), la CEB n'est pas assujettie au cadre réglementaire de ses États membres, aux recommandations du Comité de Bâle ou aux directives et règlements de l'UE. Cependant, la politique de la Banque consiste à suivre les meilleures pratiques bancaires compte tenu de son statut de BMD en apportant tous les ajustements nécessaires. A cette fin, la Banque a établi un ensemble de ratios prudentiels pour évaluer et contrôler les risques découlant de ses activités.

Les ratios et indicateurs sont organisés autour de cinq axes principaux : capital, levier, liquidité, risque de marché et risque de crédit dans l'activité Finance,

Au cours l'année clôturant le 31 décembre 2022, tous les ratios et indicateurs se situaient largement dans les limites autorisées.

Capital

Le **ratio d'adéquation des fonds propres (CAR)** est le rapport entre les fonds propres prudentiels⁵ et le total des Actifs pondérés par les risques (RWA). La banque applique l'approche standard du Pilier I, où les RWA sont calculés en utilisant les facteurs de pondération des risques selon le type, la notation et la maturité (pour les banques) de la contrepartie.

5. Les fonds propres prudentiels sont représentés par le capital versé, réserves et résultat net de la Banque, après déduction des éléments d'ajustement appropriés prescrits dans les directives de l'UE sur les exigences de capital, que la CEB juge pertinents.

La Banque définit et surveille ce ratio pour s'assurer qu'elle détient un capital suffisant pour absorber les pertes inattendues dans ses opérations de crédit, de marché et ses risques opérationnels.

Bien que le plancher du dispositif prudentiel de ce ratio soit 10,5 %, la Banque vise à maintenir un ratio supérieur à 20 % pour garantir des fondamentaux financiers de premier ordre. En outre, la Banque vise une marge de manœuvre suffisante en considérant une zone de confort supérieure à 25 %.

Le ratio termine en 2022 à 30,4 %, soit un niveau légèrement plus élevé qu'en 2021 en raison d'un RWA plus faible pour l'activité de financement, et d'une augmentation des fonds propres compensant l'augmentation des RWA pour les prêts.

	2022	2021
Ratio d'adéquation des FP	30,4%	29,1%

Enfin, à fin décembre 2022, le risque de crédit représente l'essentiel des exigences de fonds propres soit 95,2%, réparti entre le risque de crédit du portefeuille de prêts (78,2%) et le risque de crédit sur les opérations financières (17,0%).

Le **ratio de "Gearing" (GR)** mesure l'encours de prêts divisé par les fonds propres⁶, établit ainsi un plafond en volume pour l'activité de prêts de la Banque. Ce ratio est principalement destiné à servir de référence par rapport à d'autres banques de développement multilatérales.

Le plafond du dispositif prudentiel est de 2,5 fois les fonds propres, ce qui correspond à un volume maximal de prêts de 20,7 milliards d'euros à fin décembre 2022.

	2022	2021
Ratio de "Gearing"	2,41	2,31

Levier

Le **ratio de levier (LR)** est le rapport entre les fonds propres prudentiels et la valeur d'exposition de tous les actifs et éléments hors bilan. La valeur d'exposition des produits dérivés est calculée par la méthode utilisée dans l'approche standard du ratio d'adéquation des fonds propres. Le facteur de conversion pour les éléments du hors bilan liés à un risque (engagements de financement) est de 50 %.

Le ratio de levier fournit un indicateur simple pour compléter le ratio d'adéquation des fonds propres et agir comme une limite à l'effet de levier excessif de la Banque.

Le plancher du dispositif prudentiel de ce ratio est 7 % afin de garantir des fondamentaux financiers de premier ordre.

	2022	2021
Ratio de Levier	10,3%	10,2%

Le **ratio des actifs de trésorerie (TAR)** compare le total des actifs financiers (après l'impact de la juste valeur des swaps de couverture) aux fonds propres prudentiels. Le total des actifs de trésorerie comprend l'encours des portefeuilles de titres, les dépôts interbancaires, les "repo", les nostri (hors collatéraux).

Le plafond du dispositif prudentiel est de 5 fois les fonds propres, soit 17,1 milliards d'euros à fin décembre 2022.

	2022	2021
Ratio Actifs de Trésorerie	2,83	2,68

Liquidité

L'**horizon de Survie (SH)** est la principale métrique utilisée pour gérer le risque de liquidité. Il s'agit de la période pendant laquelle la Banque est en mesure de remplir ses obligations de paiement découlant des opérations commerciales en cours dans un scénario de stress sévère, sans accès à de nouveaux financements, et en utilisant ses actifs liquides disponibles.

Le plancher du dispositif prudentiel de cet indicateur est de 12 mois.

	2022	2021
Horizon de Survie	15 mois	14 mois

6. Fonds propres : capital souscrit, des réserves et du résultat net.

Ratios réglementaires de liquidité (LCR et NSFR) : en outre, la Banque exige que la position de liquidité soit suffisamment solide pour satisfaire aux exigences du ratio de couverture de liquidité (LCR) et du ratio de financement stable net (NSFR), dont la limite minimale du cadre prudentiel est 100 %.

- Le LCR vise à garantir que la Banque détient un volume suffisant d'actifs liquides de haute qualité (HQLA) pour survivre à une période de tensions importantes sur la liquidité d'une durée de 30 jours civils.

	2022	2021
LCR	554 %	256 %

- Le NSFR compare le financement stable disponible (ASF) de la Banque au financement stable requis (RSF). Conformément aux hypothèses des autorités de surveillance, différents facteurs reflètent les caractéristiques de liquidité de chaque instrument de l'ensemble du bilan.

	2022	2021
NSFR	130 %	132 %

Risque de Marché

La sensibilité de la valeur économique des fonds propres (EVE) mesure la variation maximale de la valeur actuelle des actifs et passifs sensibles aux taux d'intérêt, à l'exclusion des fonds propres, résultant de l'application des chocs de taux d'intérêt prescrits par Bâle/UE.

Le plafond du cadre prudentiel est, en valeur absolue, est de 20 % des fonds propres prudentiels. À la fin de l'année 2022, il est bien en deçà de cette limite, comme en 2021.

	2022	2021
Sensibilité de la valeur économique des fonds propres (EVE)	-10,0 %	-11,8 %

La **position nette ouverte en devise**⁷ mesure en fin de mois le montant total des postes de l'actif diminué du montant total des postes du passif libellés en devises, au bilan et hors-bilan.

Le plafond du cadre prudentiel est, en valeur absolue, de 1 million d'euros en fin de mois par devise. À la fin de l'année 2022, il est bien en deçà de cette limite, comme en 2021.

Risque de crédit dans l'activité Finances

La **notation de crédit interne minimale** définit la notation minimale à la date d'achat requise pour les transactions avec des émetteurs, débiteurs et contreparties de la Banque. La notation de crédit interne minimale de la Banque pour les investissements à court terme est fixée à $\geq 7,0$ (A-)⁸ et pour les investissements à long terme à $\geq 8,0$ (A+)⁹.

Au 31 décembre 2022, aucune contrepartie/transaction était notée en-dessous du seuil défini à la date d'achat, comme c'était le cas au 31 décembre 2021. Par conséquent, la notation de crédit interne de la Banque est restée dans les limites établies.

7. A la fin du mois.

8. Les investissements court terme sont définis ceux dont l'échéance résiduelle est inférieure ou égale à 370 jours. Pour les obligations souveraines dont l'échéance résiduelle est inférieure à six mois, la notation interne minimale est de 5,5 (BBB-). Pour les obligations sous-souveraines / d'agences / supranationales dont l'échéance résiduelle est inférieure à trois mois, la notation interne minimale est de 6,0 (BBB). Pour les obligations et les dépôts d'institutions financières dont l'échéance résiduelle est inférieure à trois mois, la notation interne minimale est de 6,5 (BBB+).

9. Les investissements à long terme sont définis comme ceux dont l'échéance résiduelle est supérieure à un an (370 jours). Pour les obligations souveraines / sous-souveraines / d'agences / supranationales et pour les obligations et dépôts d'institutions financières dont l'échéance résiduelle est inférieure à deux ans, la notation interne minimale est de 7,0 (A-).

NOTE C – Instruments financiers à la juste valeur par résultat et instruments financiers dérivés de couverture

Les instruments financiers dérivés de couverture de la Banque dont la relation de couverture n'est pas reconnue par la norme IFRS 9 sont enregistrés dans la rubrique du bilan "Instruments financiers à la juste valeur par résultat".

Les opérations de micro-couverture de la Banque reconnues par la norme IFRS 9 sont de juste valeur (fair value hedge) ou de flux de trésorerie (cash flow hedge) et sont enregistrées dans la rubrique du bilan "Instruments financiers dérivés de couverture". Ces opérations couvrent des actifs et passifs financiers (prêts, actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres et émissions obligataires).

Les instruments financiers à terme se composent de swaps de taux, de devises et de change à terme.

En application de la norme IFRS 13 "Évaluation de la juste valeur", la CEB a ajusté les modalités d'évaluation liées au :

- risque de contrepartie dans la juste valeur des actifs financiers dérivés (Credit Valuation Adjustment – CVA) ;
- risque de crédit propre dans la valorisation des passifs financiers dérivés (Debit Valuation Adjustment – DVA) ; et
- risque de crédit propre dans la valorisation des dettes émises (Own Credit Adjustment – OCA).

Au 31 décembre 2022, la CEB a enregistré un ajustement de la juste valeur des instruments dérivés d'un montant de 104 milliers d'euros à l'actif pour la DVA (31 décembre 2021 : 145 milliers d'euros) et de 1 861 milliers d'euros au passif au titre de la CVA (31 décembre 2021 : 1 039 milliers d'euros). Ces ajustements ont été enregistrés en contrepartie du compte de résultat.

L'OCA est un ajustement qui s'applique aux dettes émises comptabilisées à la juste valeur et qui reflète le risque de défaut de la CEB. Étant donné que les dettes représentées par un titre émis par la CEB sont désignées au coût amorti, l'OCA est égal à zéro.

Le tableau suivant présente la juste valeur des instruments financiers à la juste valeur par résultat et des instruments financiers dérivés de couverture :

		En milliers d'euros	
31 décembre 2022		Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Instruments financiers à la juste valeur par résultat			
Instruments financiers dérivés de taux d'intérêt		3 248	(2 468)
Instruments financiers dérivés de change		650 693	(183 169)
Ajustement de valeur pour risque de crédit propre (Debit Valuation Adjustment – DVA)		104	
Ajustement de valeur pour risque de contrepartie (Credit Valuation Adjustment – CVA)			(1 861)
Total		654 045	(187 498)
Instruments financiers dérivés de couverture			
Instruments financiers dérivés de taux d'intérêt		1 997 876	(1 724 611)
Instruments financiers dérivés de change		200 412	(673 382)
Total		2 198 288	(2 397 993)

		En milliers d'euros	
31 décembre 2021		Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Instruments financiers à la juste valeur par résultat			
Instruments financiers dérivés de taux d'intérêt		1 963	(174)
Instruments financiers dérivés de change		441 142	(135 565)
Ajustement de valeur pour risque de crédit propre (Debit Valuation Adjustment – DVA)		145	
Ajustement de valeur pour risque de contrepartie (Credit Valuation Adjustment – CVA)			(1 039)
Total		443 250	(136 778)
Instruments financiers dérivés de couverture			
Instruments financiers dérivés de taux d'intérêt		531 751	(362 644)
Instruments financiers dérivés de change		169 182	(115 615)
Total		700 933	(478 259)

NOTE D – Actifs et passifs financiers

Le tableau ci-dessous présente la valeur nette comptable des actifs et passifs financiers selon la règle d'évaluation comptable ainsi que leur juste valeur :

En milliers d'euros

	À la juste valeur par résultat	À la juste valeur par capitaux propres recyclables	À la juste valeur par capitaux propres non- recyclables	Au coût amorti	Valeur nette comptable	Juste valeur
31 décembre 2022						
Actif						
Caisse, avoirs auprès des banques centrales				1 150 258	1 150 258	1 150 258
Instruments financiers à la juste valeur par résultat	654 045				654 045	654 045
Instruments financiers dérivés de couverture	2 198 288				2 198 288	2 198 288
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		2 794 031	1 478		2 795 509	2 795 509
Actifs financiers au coût amorti						
Prêts et autres créances				22 432 222	22 432 222	22 432 222
Titres de dette				1 592 770	1 592 770	1 609 602
Total de l'actif financier	2 852 333	2 794 031	1 478	25 175 250	30 823 092	30 839 924
Passif						
Instruments financiers à la juste valeur par résultat	187 498				187 498	187 498
Instruments financiers dérivés de couverture	2 397 993				2 397 993	2 397 993
Passifs financiers au coût amorti						
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle				70 176	70 176	70 176
Dettes représentées par un titre				24 223 766	24 223 766	26 406 581
Compte de dividendes sociaux				34 842	34 842	34 842
Total du passif financier	2 585 491			24 328 784	26 914 275	29 097 090

En milliers d'euros

	À la juste valeur par résultat	À la juste valeur par capitaux propres recyclables	À la juste valeur par capitaux propres non- recyclables	Au coût amorti	Valeur nette comptable	Juste valeur
31 décembre 2021						
Actif						
Caisse, avoirs auprès des banques centrales				2 044 716	2 044 716	2 044 716
Instruments financiers à la juste valeur par résultat	443 250				443 250	443 250
Instruments financiers dérivés de couverture	700 933				700 933	700 933
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		3 703 635	1 042		3 704 677	3 704 677
Actifs financiers au coût amorti						
Prêts et autres créances				21 116 510	21 116 510	21 116 510
Titres de dette				1 570 816	1 570 816	1 872 883
Total de l'actif financier	1 144 183	3 703 635	1 042	24 732 042	29 580 902	29 882 969
Passif						
Instruments financiers à la juste valeur par résultat	136 778				136 778	136 778
Instruments financiers dérivés de couverture	478 259				478 259	478 259
Passifs financiers au coût amorti						
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle				70 675	70 675	70 675
Dettes représentées par un titre				24 824 467	24 824 467	24 591 781
Compte de dividendes sociaux				47 169	47 169	47 169
Total du passif financier	615 037			24 942 311	25 557 348	25 324 662

Aucun titre classé dans les catégories d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ou titres de dette au coût amorti n'a été donné en garantie en 2022 et en 2021.

NOTE E – Mesure de la valeur de marché des instruments financiers

En application de la norme IFRS 13 "Évaluation de la juste valeur", la CEB a ajusté le cadre de mesure de la valeur de marché de ses instruments financiers en y intégrant son risque de contrepartie (CVA) et son risque de crédit propre (DVA et OCA), comme indiqué dans la Note C.

La Banque regroupe ses actifs et passifs financiers en trois niveaux hiérarchiques qui traduisent la fiabilité de la mesure de leur valeur de marché.

Pour déterminer leur niveau de juste valeur, la CEB s'appuie sur le niveau de juste valeur fourni par un fournisseur de données externe, qui est basé sur l'ensemble des règles décrites ci-dessous :

Niveau 1 : actifs et passifs liquides ainsi que les instruments financiers cotés disposant d'un prix sur un marché actif ;

Niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres observables. Les données d'entrée de niveau 2 comprennent les prix cotés pour des actifs ou passifs similaires sur des marchés actifs, les prix cotés pour des actifs ou passifs identiques ou similaires sur des marchés qui ne sont pas actifs, ou les données d'entrée autres que les prix cotés mais qui sont observables pour l'instrument financier (courbes de taux d'intérêt observables, courbes de taux de rendement observables et spreads de crédit) ;

Niveau 3 : instruments financiers dont la valorisation dépend de paramètres non observables. Ce niveau comprend les prêts dont les conditions de décaissement sont équivalentes à celles pratiquées par d'autres institutions financières supranationales. Compte tenu de son statut de créancier privilégié, la Banque ne cède pas ce type de créance. De plus, l'évolution des taux de marché a peu d'incidence sur la juste valeur de ces opérations car la majeure partie des prêts est à taux d'intérêt variable (y compris avec opérations de couverture). La Banque estime donc que la valeur de marché de ces créances correspond à leur valeur nette comptable.

Au 31 décembre 2022, s'appuyant sur le niveau de juste valeur d'un fournisseur de données externe, qui est basé sur les règles décrites ci-dessus, la CEB a enregistré des transferts de hiérarchie sur les instruments suivants. Concernant les titres de dette émise au passif, 3,1 milliards d'euros ont été transférés du niveau 1 au niveau 2. Concernant les titres de dette à l'actif qui sont comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres, 105,2 millions d'euros ont été transférés du niveau 1 au niveau 2 et 42,2 millions d'euros ont été transférés du niveau 2 au niveau 1. Enfin, concernant les titres de dette à l'actif comptabilisés au coût amorti, 24,6 millions d'euros ont été transférés du niveau 1 au niveau 2.

Les instruments financiers, évalués à leur juste valeur, sont présentés dans le tableau ci-dessous :

				En milliers d'euros
31 décembre 2022	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actif				
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	1 150 258			1 150 258
Instruments financiers à la juste valeur par résultat		654 045		654 045
Instruments financiers dérivés de couverture		2 198 288		2 198 288
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 734 729	1 060 780		2 795 509
Actifs financiers au coût amorti				
Prêts et autres créances			22 432 222	22 432 222
Titres de dette	1 566 198	43 404		1 609 602
Total de l'actif financier	4 451 185	3 956 517	22 432 222	30 839 924
Passif				
Instruments financiers à la juste valeur par résultat		187 498		187 498
Instruments financiers dérivés de couverture		2 397 993		2 397 993
Passifs financiers au coût amorti				
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	56 843	13 333		70 176
Dettes représentées par un titre	19 865 121	6 541 460		26 406 581
Compte de dividendes sociaux	34 842			34 842
Total du passif financier	19 956 806	9 140 284		29 097 090

				En milliers d'euros
31 décembre 2021	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actif				
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	2 044 716			2 044 716
Instruments financiers à la juste valeur par résultat		443 250		443 250
Instruments financiers dérivés de couverture		700 933		700 933
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 756 496	948 181		3 704 677
Actifs financiers au coût amorti				
Prêts et autres créances			21 116 510	21 116 510
Titres de dette	1 865 904	6 979		1 872 883
Total de l'actif financier	6 667 116	2 099 343	21 116 510	29 882 969
Passif				
Instruments financiers à la juste valeur par résultat		136 778		136 778
Instruments financiers dérivés de couverture		478 259		478 259
Passifs financiers au coût amorti				
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	44 008	26 667		70 675
Dettes représentées par un titre	21 344 323	3 247 458		24 591 781
Compte de dividendes sociaux	47 169			47 169
Total du passif financier	21 435 500	3 889 162		25 324 662

NOTE F – Compensation des actifs et passifs financiers

Au 31 décembre 2022, aucune opération n'a fait l'objet de compensation au bilan de la CEB. La Banque n'a pas de contrats de compensation répondant aux critères de l'amendement de l'IAS 32.

Le tableau ci-dessous présente les montants nets des actifs et passifs financiers, ainsi que leurs montants nets après la prise en compte des opérations faisant l'objet de conventions-cadre (dépôts d'espèces ou titres reçus dans le cadre des contrats collatéraux de swaps et de prêts), au sens de l'amendement de l'IFRS 7 :

En milliers d'euros

	Montants nets des actifs et passifs financiers	Dépôts de garantie versés / reçus	Titres reçus en garantie	Montants nets
31 décembre 2022				
Actif				
Prêts au coût amorti	18 222 361		(210 555)	18 011 806
Instruments financiers dérivés	2 852 333	(903 451)		1 948 882
Dépôts de garantie versés	638 133	(637 800)		333
Autres actifs non soumis à compensation	9 815 308			9 815 308
Total de l'actif	31 528 135	(1 541 251)	(210 555)	29 776 329
Dettes				
Instruments financiers dérivés	2 585 491	(637 800)		1 947 691
Dépôts de garantie reçus	904 640	(903 451)		1 189
Autres dettes non soumises à compensation	24 595 629			24 595 629
Total dettes	28 085 760	(1 541 251)		26 544 509

En milliers d'euros

	Montants nets des actifs et passifs financiers	Dépôts de garantie versés / reçus	Titres reçus en garantie	Montants nets
31 décembre 2021				
Actif				
Prêts au coût amorti	19 019 840		(227 845)	18 791 995
Instruments financiers dérivés	1 144 183	(540 769)		603 414
Dépôts de garantie versés	67 463	(67 510)		(47)
Autres actifs non soumis à compensation	9 483 371			9 483 371
Total de l'actif	29 714 857	(608 279)	(227 845)	28 878 733
Dettes				
Instruments financiers dérivés	615 037	(67 510)		547 527
Dépôts de garantie reçus	540 534	(540 769)		(235)
Autres dettes non soumises à compensation	25 325 614			25 325 614
Total dettes	26 481 185	(608 279)		25 872 906

NOTE G – Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres et au coût amorti

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Au 31 décembre 2022, les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sont composés des titres de dette pour un montant de 2,8 milliards d'euros (31 décembre 2021 : 3,7 milliards d'euros) et des instruments de capitaux propres pour un montant de 1,5 million d'euros (31 décembre 2021 : 1,0 million d'euros).

	En milliers d'euros	
	31/12/2022	31/12/2021
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		
Valeur brute comptable	2 967 004	3 626 180
Plus ou moins values latentes	(170 530)	79 088
Provisions pour dépréciation ^(a)	(965)	(591)
Total	2 795 509	3 704 677
^(a) dont étape 1	(965)	(591)
dont étape 2		
dont étape 3		

Actifs financiers au coût amorti

	En milliers d'euros	
	31/12/2022	31/12/2021
Prêts consentis aux établissements de crédit		
Valeur brute comptable	6 641 359	7 358 451
Provisions pour dépréciation	(5 176)	(3 364)
Valeur nette comptable	6 636 183	7 355 087
Prêts consentis à la clientèle		
Valeur brute comptable	13 309 448	11 593 863
Provisions pour dépréciation	(14 227)	(8 492)
Valeur nette comptable	13 295 221	11 585 371
Ajustement de la valeur des prêts couverts par des instruments dérivés	(1 709 043)	79 382
Total des prêts	18 222 361	19 019 840
Autres créances		
Comptes à vue – valeur brute comptable	8 234	6 541
Provisions pour dépréciation	(7)	(2)
Valeur nette comptable	8 227	6 539
Dépôts à terme – valeur brute comptable	4 202 064	2 090 489
Provisions pour dépréciation	(430)	(358)
Valeur nette comptable	4 201 634	2 090 131
Total des autres créances	4 209 861	2 096 670
Titres de dette		
Valeur brute comptable	1 593 120	1 570 922
Provisions pour dépréciation	(350)	(106)
Valeur nette comptable	1 592 770	1 570 816
Total des titres de dette	1 592 770	1 570 816

Au 31 décembre 2022, les prêts sont garantis à hauteur de 6,1 milliards d'euros (31 décembre 2021 : 6,8 milliards d'euros). Ces garanties peuvent prendre la forme de titres ou d'engagements par signature.

Actifs financiers au coût amorti par étape*En milliers d'euros*

	31/12/2022			31/12/2021		
	Valeur brute	Provisions pour dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Provisions pour dépréciation	Valeur nette
Prêts envers les établissements de crédit	6 641 359	(5 176)	6 636 183	7 358 451	(3 364)	7 355 087
Etape 1	6 641 359	(5 176)	6 636 183	7 358 451	(3 364)	7 355 087
Etape 2						
Etape 3						
Prêts envers la clientèle	13 309 448	(14 227)	13 295 221	11 593 863	(8 492)	11 585 371
Etape 1	13 259 347	(14 079)	13 245 268	11 593 863	(8 492)	11 585 371
Etape 2	50 101	(148)	49 953			
Etape 3						
Autres créances	4 210 298	(437)	4 209 861	2 097 030	(360)	2 096 670
Etape 1	4 210 298	(437)	4 209 861	2 097 030	(360)	2 096 670
Etape 2						
Etape 3						
Titres de dette	1 593 120	(350)	1 592 770	1 570 922	(106)	1 570 816
Etape 1	1 593 120	(350)	1 592 770	1 570 922	(106)	1 570 816
Etape 2						
Etape 3						

Au cours de l'exercice 2022, aucun défaut n'est survenu dans le portefeuille d'actifs financiers au coût amorti de la Banque. En outre, la Banque a identifié une augmentation du risque de crédit d'un montant de 148 milliers d'euros au sens de la norme IFRS 9 pour une contrepartie, entraînant un transfert de l'étape 1 à l'étape 2.

Encours des prêts et engagements de financement par pays

La répartition de l'encours des prêts et des engagements de financement par pays de localisation de l'emprunteur, bonifiés ou non par le Compte de dividendes sociaux, est présentée dans le tableau ci-dessous :

Répartition par pays de localisation de l'emprunteur	Encours				Engagements de financement	
	En milliers d'euros					
	31/12/2022	%	31/12/2021	%	31/12/2022	31/12/2021
Espagne	2 142 575	10,77	1 902 098	10,06	575 458	780 244
Pologne	1 843 571	9,27	1 509 260	7,98	624 726	507 400
France	1 692 508	8,51	1 497 110	7,91	587 741	939 916
Italie ^(a)	1 210 889	6,09	1 114 816	5,89	568 475	510 460
Allemagne ^(b)	1 175 698	5,91	1 200 106	6,34	410 062	592 362
Türkiye	1 143 195	5,75	1 265 829	6,69	320 000	220 000
Belgique	1 073 875	5,40	1 095 509	5,79	339 000	
République slovaque	1 058 388	5,32	1 064 915	5,63	158 500	136 674
Pays-Bas	976 483	4,91	1 002 414	5,30	200 000	20 000
République tchèque	779 606	3,92	762 336	4,03	325 000	130 000
Hongrie	715 523	3,60	696 919	3,68		103 386
Lituanie	691 742	3,48	638 982	3,38	206 962	127 080
Croatie	634 422	3,19	622 734	3,29	200 000	74 500
Finlande	611 589	3,08	595 586	3,15	180 000	272 000
Serbie	578 472	2,91	467 740	2,47	438 471	482 161
Roumanie	571 390	2,87	555 963	2,94	324 529	499 551
Suède	445 996	2,24	462 046	2,44	70 964	100 000
Irlande	406 129	2,04	387 981	2,05	166 636	168 700
Chypre	308 135	1,55	361 195	1,91	99 500	34 000
Portugal	292 741	1,47	299 342	1,58	391 700	249 500
Grèce	218 167	1,10	218 500	1,16	53 500	53 500
Bulgarie	201 558	1,01	248 434	1,31		
Estonie	200 000	1,01	150 898	0,80	25 000	75 000
Slovénie	169 971	0,85	140 400	0,74	75 000	
Albanie	139 803	0,70	83 033	0,44	8 980	17 980
Macédoine du Nord	106 461	0,54	107 671	0,57	32 500	25 500
Bosnie-Herzégovine	101 677	0,51	100 252	0,53	15 227	15 717
Monténégro	100 392	0,50	94 225	0,50	40 628	22 978
Moldova (République de)	74 840	0,38	84 975	0,45	59 648	79 648
Islande	62 597	0,31	74 405	0,39		
Kosovo	45 824	0,23	35 000	0,19	14 176	25 000
Géorgie	35 359	0,18	20 013	0,11	5 308	23 058
Malte	29 000	0,15	8 700	0,05		20 300
Lettonie	24 000	0,12	25 500	0,13	8 000	9 000
Andorre	15 354	0,08	12 000	0,06	4 000	
Saint-Marin	8 867	0,04	9 533	0,05		
Luxembourg ^(c)	300	0,01			2 700	
Total	19 887 097	100,00	18 916 422	100,00	6 532 390	6 315 613

(a) dont 2,1 millions d'euros d'encours en faveur des pays cibles au 31 décembre 2022 (31 décembre 2021 : 3,1 millions d'euros)

(b) dont 14,7 millions d'euros d'encours en faveur des pays cibles au 31 décembre 2022 (31 décembre 2021 : 19,8 millions d'euros)

(c) dont 0,3 million d'euros d'encours en faveur des pays cibles au 31 décembre 2022 (31 décembre 2021 : 0 d'euros)

Encours des prêts et engagements de financement par pays, bénéficiant de bonifications de taux d'intérêt ou de garantie du CDS

L'encours des prêts et engagements de financement bénéficiant de bonifications de taux d'intérêt ou de garanties de prêts du Compte de dividendes sociaux, répartis par pays de localisation de l'emprunteur, sont présentés ci-dessous :

En milliers d'euros

Répartition par pays de localisation de l'emprunteur	Encours		Engagements de financement	
	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
Türkiye	372 000	405 667		
Pologne	141 259	156 971		
Bosnie-Herzégovine	92 284	89 806	4 727	4 717
Roumanie	50 476	62 995	6 621	7 121
Kosovo	35 000	35 000		
Albanie	31 924	41 302		
Moldova (République de)	27 179	30 302	1 333	1 333
Croatie	22 074	26 838		
Macédoine du Nord	21 110	21 811		500
Italie	4 400	6 400		
Serbie	3 004	4 888		
Lituanie	3 000		3 000	
Bulgarie	2 558	3 309		
Géorgie	1 667	1 875		1 250
Grèce	667	1 000	1 000	1 000
Luxembourg	300		2 700	
Total	808 902	888 164	19 381	15 921

Les bonifications de taux d'intérêt sont présentées dans la Note K.

NOTE H – Immobilisations corporelles et incorporelles

	En milliers d'euros				
	Terrains et constructions ^(a)	Aménagements	Autres	Immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute					
Au 1 ^{er} janvier 2022	37 687	15 113	8 165	37 089	98 053
Acquisitions	2 531	347	798	4 697	8 373
Autres mouvements	(878)	(486)	(963)	(4 046)	(6 374)
Au 31 décembre 2022	39 340	14 973	8 000	37 740	100 052
Amortissements					
Au 1 ^{er} janvier 2022	(852)	(11 898)	(7 179)	(20 834)	(40 763)
Dotations de l'exercice	(286)	(637)	(612)	(5 739)	(7 274)
Autres mouvements	1 043		1 098	3 388	5 529
Au 31 décembre 2022	(94)	(12 535)	(6 693)	(23 186)	(42 508)
Valeur nette					
Au 31 décembre 2022	39 246	2 439	1 306	14 554	57 545

	En milliers d'euros				
	Terrains et constructions ^(a)	Aménagements	Autres	Immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute					
Au 1 ^{er} janvier 2021	37 687	15 035	8 008	32 816	93 545
Acquisitions		98	377	4 616	5 091
Autres mouvements		(20)	(220)	(343)	(583)
Au 31 décembre 2021	37 687	15 113	8 165	37 089	98 053
Amortissements					
Au 1 ^{er} janvier 2021	(564)	(11 127)	(6 669)	(15 721)	(34 081)
Dotations de l'exercice	(288)	(771)	(499)	(5 113)	(6 671)
Autres mouvements			(11)		(11)
Au 31 décembre 2021	(852)	(11 898)	(7 179)	(20 834)	(40 763)
Valeur nette					
Au 31 décembre 2021	36 835	3 215	986	16 254	57 290

(a) Les "terrains et constructions" représentent l'immeuble du siège de la Banque situé au 55 avenue Kléber à Paris. En application de l'IFRS 16, un contrat de location est également inclus dans ce poste. La valeur brute du droit d'utilisation pour ce contrat s'élève à 2,5 millions d'euros au 31 décembre 2022 et l'amortissement à -94 milliers d'euros (31 décembre 2021 : 1,0 million d'euros et -852 milliers d'euros respectivement).

NOTE I – Autres actifs et autres passifs

En milliers d'euros

	31/12/2022	31/12/2021
Autres actifs		
Dépôts de garantie versés ^(a)	638 133	67 463
Débiteurs divers	3 019	2 762
Capital souscrit, appelé, non versé et réserves à recevoir	711	1 422
Charges constatées d'avance	2 228	2 297
Actifs divers	3 407	2 721
Total	647 498	76 665
Autres passifs		
Dépôts de garantie reçus ^(a)	904 640	540 534
Créditeurs divers ^(b)	11 323	12 655
Passifs divers	1 038	2 596
Total	917 001	555 785

- (a) La Banque reçoit et verse des garanties sous forme de dépôts ou de titres dans le cadre de contrats de collatéralisation. Au 31 décembre 2022, la CEB a :
 – versé 638,1 millions d'euros de garanties sous forme de dépôts (31 décembre 2021 : 67,5 millions d'euros),
 – reçu 904,6 millions d'euros de garanties sous forme de dépôts (31 décembre 2021 : 540,5 millions d'euros) et 210,6 millions d'euros sous forme de titres (31 décembre 2021 : 227,8 millions d'euros).
- (b) Dont 2,5 millions d'euros de passif locatif représentant la valeur brute des loyers à verser et – 85 milliers d'euros d'amortissement de la dette, au titre de l'IFRS 16. (31 décembre 2021 : 1,0 million d'euros pour le passif locatif et -852 milliers d'euros pour l'amortissement de la dette).

NOTE J – Passifs financiers au coût amorti

En milliers d'euros

	31/12/2022	31/12/2021
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle		
Comptes rémunérés	56 781	44 008
Emprunts et comptes à terme	13 333	26 667
Dettes rattachées	62	
Total	70 176	70 675
Dettes représentées par un titre au coût amorti		
Emprunts obligataires	26 242 367	24 439 069
Dettes rattachées	165 104	148 523
Ajustement de la valeur des dettes représentées par un titre couvertes par des instruments dérivés	(2 183 705)	236 875
Total	24 223 766	24 824 467

Évolution des comptes rémunérés de la clientèle

Dans le cadre de nombreux accords de contribution bilatéraux et multilatéraux signés avec des donateurs, la CEB reçoit des contributions destinées à financer, par le biais de dons, des activités conformes à ses objectifs. Les contributions reçues des donateurs sont déposées sur des comptes ouverts dans les livres de la CEB.

En règle générale, les donateurs sont essentiellement des États membres de la CEB et de l'Union européenne.

La Banque intervient en tant que gestionnaire de ces comptes. À ce titre, elle traite et enregistre les mouvements affectant ces comptes et contrôle les soldes disponibles. Dans le cadre de ces activités, la CEB peut percevoir des commissions d'administration.

La CEB n'est pas exposée à un risque de crédit sur ces comptes dans la mesure où elle ne prend aucun engagement de don avec un bénéficiaire sans avoir préalablement reçu un engagement de contribution provenant d'un ou de plusieurs donateurs.

Au 31 décembre 2022, la Banque gère 30 comptes fiduciaires (2021 : 28) représentant un solde de 56,8 millions d'euros (2021 : 44,0 millions d'euros). Les ressources de ces comptes atteignent au total 433,8 millions d'euros (2021 : 393,7 millions d'euros), tandis que les décaissements s'élèvent à 377,0 millions d'euros (2021 : 349,7 millions d'euros).

Le tableau ci-dessous présente une synthèse des flux et des engagements des comptes administrés par la CEB, répartis en deux catégories :

- Programmes/Comptes alimentés par des pays donateurs,
- Programmes/Comptes alimentés entièrement ou principalement par l'Union européenne.

	Ressources ^(a)	Décaissements ^(b)	31/12/2022	Engagements à recevoir ^(c)	Engagements à payer ^(c)
Programmes/Comptes alimentés par des pays donateurs	53 827	(38 671)	15 156		(2 780)
Programmes/Comptes alimentés entièrement ou principalement par l'Union européenne	379 996	(338 371)	41 625	104 623	(99 666)
Total	433 823	(377 042)	56 781	104 623	(102 446)

En milliers d'euros

	Ressources ^(a)	Décaissements ^(b)	31/12/2021	Engagements à recevoir ^(c)	Engagements à payer ^(c)
Programmes/Comptes alimentés par des pays donateurs	42 756	(32 712)	10 044		(2 020)
Programmes/Comptes alimentés entièrement ou principalement par l'Union européenne	350 976	(317 012)	33 964	97 202	(111 046)
Total	393 732	(349 724)	44 008	97 202	(113 066)

En milliers d'euros

(a) Comprend les contributions reçues des donateurs et les intérêts courus,

(b) Comprend les dons décaissés en faveur des projets, les commissions versées et les fonds restitués aux donateurs,

(c) Les engagements à recevoir et à payer concernent uniquement les projets en cours.

Le tableau suivant présente le détail des comptes rémunérés repartis sur les deux catégories suivantes :

		Année d'ouverture	En milliers d'euros			
Programme/Compte	Donateur(s)		Ressources	Décaissements	31/12/2022	31/12/2021
Programmes/Comptes alimentés par des pays donateurs						
Fonds solidarité Ukraine	Irlande	2022	1 001	(40)	961	
Fonds d'investissement social vert	CEB, République tchèque	2020	5 089		5 089	5 047
Fonds italien pour des projets innovants	Italie	2017	1 001	(627)	374	488
Fonds pour les migrants et les réfugiés	Albanie, Allemagne, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Espagne, France, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pologne, République slovaque, République tchèque, Saint-Marin, Saint-Siège, Suède, BEI, CEB	2015	38 684	(32 909)	5 774	888
Compte slovaque pour la croissance inclusive	République slovaque	2016	4 005	(2 170)	1 835	2 234
Compte fiduciaire espagnol pour la cohésion sociale	Espagne	2009	4 047	(2 925)	1 122	1 387
Sous total Programmes/Comptes alimentés par des pays donateurs			53 827	(38 671)	15 156	10 044

En milliers d'euros

Programme/Compte	Donateur(s)	Année d'ouverture	Ressources	Décaissements	31/12/2022	31/12/2021
Programmes/Comptes alimentés entièrement ou principalement par l'Union européenne						
Comptes liés au Programme régional de logement (RHP)						
RHP Fund Country Account – BiH	Allemagne, Italie, Union européenne	2012	63 006	(60 726)	2 280	6 965
RHP Fund Country Account – BiH & SRB	Suisse	2019	850	(850)		
RHP Fund Country Account – Croatia	Union européenne	2013	9 303	(9 303)		156
RHP Fund Country Account – Montenegro	Allemagne, Union européenne	2013	3 502	(2 840)	662	1 194
RHP Fund Country Account – Serbia	Allemagne, Union européenne	2013	69 000	(68 984)	16	1 978
RHP Fund Regional Account	États-Unis, Türkiye, Union européenne	2012	47 273	(41 740)	5 533	6 777
RHP Fund Sub-Regional Account	Allemagne, Danemark, Luxembourg, Norvège, Suisse, Union européenne	2012	53 855	(50 106)	3 749	5 604
RHP Implementation	Union européenne	2013	25 120	(25 120)		460
RHP Implementation 2	Union européenne	2017	13 888	(13 790)	98	587
RHP Implementation Support Fund Account	Suisse	2019	500	(2)	498	498
RHP Implementation Support Fund – ODA Account	Allemagne, Norvège	2019	1 641	(1 595)	46	836
Special Account RHP Republic of Cyprus	Chypre	2012	50	(50)		49
Special Account RHP Czech Republic	République tchèque	2013	85	(40)	44	44
Special Account RHP Hungary	Hongrie	2014	30	(1)	29	29
Special Account RHP Slovak Republic	République slovaque	2012	40	(36)	4	13
Partenariat pour la promotion de l'efficacité énergétique et de l'environnement en Europe Orientale (E5PR)						
Reconstruction et réhabilitation d'écoles publiques et amélioration des normes énergétiques, Tbilissi, Géorgie	Union européenne Autres Donateurs	2016	2 500	(2 500)		
Mécanisme européen d'assistance technique pour les projets énergétiques locaux (ELENA)						
CEB-ELENA 2012	Union européenne	2012	1 001	(726)	275	274
Facilité en faveur des réfugiés en Türkiye (FRIT)						
Compte pour les réfugiés en Türkiye	Union européenne	2017	50 000	(49 939)	61	337
Renforcer les infrastructures de soins de santé pour tous	Union européenne	2020	33 298	(6 593)	26 705	6 953
Instrument d'Aide de Pré-adhésion (IAP) / Cadre d'Investissement en faveur des Balkans Occidentaux (WBIF)						
WBIF : construction d'établissements pénitentiaires en Serbie	Union européenne Autres Donateurs	2015	1 430	(1 430)		89
WBIF : personnes vulnérables vivant en centres d'hébergement en Bosnie-Herzégovine	Union européenne Autres Donateurs	2020	500	(349)	151	
WBIF: réhabilitation de structures pour l'éducation physique dans les écoles primaires et secondaires de Macédoine du Nord	Union européenne Autres Donateurs	2020	922	(922)		
Programme migration, asile et intégration						
Partenariats et financement pour l'intégration des migrants	Union européenne	2021	928	(117)	811	
Facilité en faveur des populations roms						
Logement et autonomisation des Roms (HERO)	Union européenne	2021	1 274	(612)	662	1 121
Sous-total Programmes/Comptes alimentés entièrement ou principalement par l'Union européenne			379 996	(338 371)	41 625	33 964
Total Comptes rémunérés			433 823	(377 042)	56 781	44 008

NOTE K – Compte de dividendes sociaux

La Banque utilise le Compte de dividendes sociaux (CDS) pour financer quatre types de dons :

- des bonifications d'intérêt sur prêts consentis par la Banque,
- des garanties pour soutenir le financement par la Banque de projets à fort impact social,
- de l'assistance technique dans le cadre de projets financés par la CEB,
- des contributions.

Les dons financés par le CDS sont approuvés par le Conseil d'administration de la Banque, à l'exception des dons d'assistance technique inférieurs ou égaux à 300 milliers d'euros, qui sont approuvés par le Gouverneur.

Les dons peuvent atteindre 2 millions d'euros chacun, à l'exception des contributions qui sont limitées à 500 milliers d'euros. Les approbations annuelles par pays, tous volets confondus, ne peuvent excéder 10% des ressources du CDS disponibles pour approbation.

Le Conseil d'administration a approuvé le transfert de 5,0 millions d'euros du CDS vers le Fonds pour les migrants et les réfugiés (*Migrant and Refugee Fund – MRF*) en mars 2022 et de 5,0 millions d'euros supplémentaires en juin 2022, réduisant ainsi les ressources du Compte d'un total de 10,0 millions d'euros.

Au 31 décembre 2022, le détail de ces sous-comptes est le suivant :

Volets du CDS	En milliers d'euros	
	31/12/2022	31/12/2021
Bonifications de prêts approuvés	10 719	13 047
Disponible pour la bonification	1 772	1 640
Bonifications d'intérêt de prêts	12 491	14 687
Garanties de prêts approuvés	8 685	7 483
Disponible pour les garanties	10 087	15 790
Garanties de prêts	18 772	23 273
Approbations pour assistance technique	1 261	1 091
Disponible pour assistance technique	1 998	5 798
Assistance technique	3 259	6 889
Contributions approuvées		
Disponible pour contributions	320	2 320
Contributions	320	2 320
Total	34 842	47 169

Financement

Le CDS peut être alimenté par :

- des contributions reçues des États membres de la CEB sous forme de dividendes à caractère social, lors de l'affectation du résultat annuel de la Banque,
- des contributions volontaires d'États membres de la Banque, après accord du Conseil d'administration, et
- des contributions volontaires d'États membres du Conseil de l'Europe et d'États non-membres ou d'institutions internationales, après accord du Conseil de direction et du Conseil d'administration.

NOTE L – Provisions

En milliers d'euros

	31/12/2022	31/12/2021
Provisions		
Provision sur engagements sociaux	250 841	366 291
Provision pour dépréciation des engagements de financement (note S)	3 643	1 761
Total	254 484	368 052

Evolution de la provision sur engagements sociaux

La Banque administre un régime de pension et d'autres avantages postérieurs à l'emploi qui concernent l'assurance maladie, l'ajustement fiscal et la cessation anticipée d'activité. Le montant de l'engagement au titre de chaque avantage postérieur à l'emploi est déterminé séparément, selon la méthode d'évaluation actuarielle des unités de crédit projetées. La dernière évaluation actuarielle a été effectuée au 31 décembre 2022 sur la base des données individuelles au 30 juin 2022.

La situation financière des avantages postérieurs à l'emploi est la suivante :

En milliers d'euros

	Régime de pension	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Total
Provision au 1^{er} janvier 2022	308 801	57 490	366 291
Coûts de services rendus	10 258	2 809	13 067
Coûts d'intérêts liés à l'actualisation des engagements	6 360	1 145	7 505
Variation des écarts actuariels comptabilisée directement en capitaux propres	(107 319)	(22 027)	(129 346)
Prestations versées	(4 800)	(1 876)	(6 676)
Provision au 31 décembre 2022	213 300	37 541	250 841

En milliers d'euros

	Régime de pension	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Total
Provision au 1^{er} janvier 2021	299 437	57 003	356 440
Coûts de services rendus	12 459	2 685	15 144
Coûts d'intérêts liés à l'actualisation des engagements	4 105	767	4 872
Variation des écarts actuariels comptabilisée directement en capitaux propres	(2 388)	(1 248)	(3 636)
Prestations versées	(4 812)	(1 717)	(6 529)
Provision au 31 décembre 2021	308 801	57 490	366 291

Les principales hypothèses retenues pour déterminer les engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi figurent ci-dessous :

Informations diverses	2022	2021
Taux d'intérêt d'actualisation	4,25%	1,50%
Taux d'inflation	2,00%	1,75%
Taux de revalorisation des pensions	2,00%	1,75%
Taux d'augmentation des traitements	3,50%	3,50%
Taux de cotisations patronales assurance maladie	6,28%	6,28%
Duration moyenne	17.70	22.20

Test de sensibilité

Les tableaux suivants présentent la sensibilité de l'engagement (*Projected Benefit Obligation* – PBO) lié aux avantages postérieurs à l'emploi au 31 décembre 2022, ainsi que les coûts de services de l'année, les coûts d'intérêts et les prestations estimées pour l'année 2023, calculés selon une variation des hypothèses de taux d'actualisation de $\pm 0,25\%$:

Régime de pension	En milliers d'euros				
	PBO 31/12/2022	Coûts de services 2023	Coût d'intérêts sur PBO 2023	Prestations estimées 2023	PBO 31/12/2023
Taux d'actualisation -0,25%	222 083	7 185	8 738	(7 268)	230 738
Taux d'actualisation +0,25%	205 038	6 442	9 063	(7 263)	213 280

Au 31 décembre 2022, une baisse du taux d'actualisation de 0,25% aurait entraîné une hausse de l'engagement lié au régime de pension de 4,1%. Une hausse de 0,25% du taux d'actualisation aurait entraîné une baisse de cet engagement de 3,9% à cette date.

Autres avantages postérieurs à l'emploi	En milliers d'euros				
	PBO 31/12/2022	Coûts de services 2023	Coût d'intérêts sur PBO 2023	Prestations estimées 2023	PBO 31/12/2023
Taux d'actualisation -0,25%	39 119	1 265	1 519	(2 277)	39 626
Taux d'actualisation +0,25%	36 060	1 128	1 571	(2 277)	36 482

Au 31 décembre 2022, une baisse du taux d'actualisation de 0,25% aurait entraîné une hausse de l'engagement lié aux autres avantages postérieurs à l'emploi de 4,2%. Une hausse de 0,25% du taux d'actualisation aurait entraîné une baisse de cet engagement de 3,9% à cette date.

NOTE M – Capital

Gestion du capital

Conformément au Statut (Article III), tout État européen (État membre ou non du Conseil de l'Europe) et toute institution internationale à vocation européenne peut, dans les conditions fixées par le Conseil de direction, devenir membre de la Banque.

La Banque émet des titres de participation libellés en euros auxquels souscrivent les membres. Chaque titre a la même valeur nominale de 1 000 euros.

L'adhésion s'effectue par le dépôt d'une déclaration auprès du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, stipulant que le candidat adhère au Statut de la Banque et souscrit au nombre de titres de participation fixé en accord avec le Conseil de direction. Tout État devenant membre de la Banque confirme dans sa déclaration son intention :

- d'adhérer dès que possible au Troisième Protocole Additionnel à l'Accord Général sur les Privilèges et Immunités du Conseil de l'Europe,
- en attendant cette adhésion, d'accorder le régime juridique découlant de ce protocole aux biens, avoirs et opérations de la Banque, ainsi que le statut juridique résultant de ce texte, au bénéfice des organes et agents de la Banque (Statut – article III).

Le Conseil de direction fixe les modalités de souscription et de libération du capital, il détermine également celles relatives aux augmentations de capital. Les conditions et modalités d'un retrait éventuel d'un État membre sont définies dans le Statut de la CEB (article XV). La Banque n'a jamais reçu une telle demande. Sur cette base et conformément à l'amendement de l'IAS 32 de février 2008, ces titres de participation sont classés en instruments de capitaux propres.

Le calcul du montant de la souscription au capital et aux réserves s'effectue sur la base du taux de contribution des pays candidats à l'adhésion à la Banque au budget de l'Accord partiel du Conseil de l'Europe sur la CEB.

Le capital souscrit de la Banque est constitué du capital versé et du capital callable. Le capital libéré est la part du capital payable lors de l'adhésion à la Banque sur décision du Conseil de direction sur proposition du Conseil d'administration. En ce qui concerne le capital callable, il convient de noter qu'il n'y a jamais eu d'appel au capital de la Banque.

L'adéquation du capital de la Banque au niveau des risques liés à ses activités est mesurée à travers un dispositif prudentiel organisé autour de différents ratios (voir Chapitre 5 dans la Note B).

Augmentation de capital

Le 2 décembre 2022, le Conseil de direction de la Banque a approuvé une augmentation du capital souscrit de la Banque pour un montant maximum de 4,25 milliards d'euros, dont un maximum de 1,20 milliard d'euros sera versé par les Etats membres. La période de souscription court jusqu'au 31 décembre 2023. L'augmentation du capital deviendra effective à la fin du mois civil au cours duquel au moins 67% des titres de participation offerts auront été souscrits.

La répartition du capital par État membre est présentée ci-dessous :

Members	En milliers d'euros			
	Capital souscrit	Capital non appelé	Capital appelé	Pourcentage du capital souscrit
Allemagne	915 770	814 114	101 656	16,720%
France	915 770	814 114	101 656	16,720%
Italie	915 770	814 114	101 656	16,720%
Espagne	597 257	530 958	66 299	10,905%
Türkiye	388 299	345 197	43 102	7,089%
Pays-Bas	198 813	176 743	22 070	3,630%
Belgique	164 321	146 083	18 238	3,000%
Grèce	164 321	146 083	18 238	3,000%
Portugal	139 172	123 724	15 448	2,541%
Suède	139 172	123 724	15 448	2,541%
Pologne	128 260	114 023	14 237	2,342%
Danemark	89 667	79 712	9 955	1,637%
Finlande	69 786	62 039	7 747	1,274%
Norvège	69 786	62 039	7 747	1,274%
Bulgarie	62 459	55 526	6 933	1,140%
Roumanie	59 914	53 264	6 650	1,094%
Suisse	53 824	43 229	10 595	0,983%
Irlande	48 310	42 948	5 362	0,882%
Hongrie	44 788	39 816	4 972	0,818%
République tchèque	43 037	38 260	4 777	0,786%
Luxembourg	34 734	30 878	3 856	0,634%
Serbie	25 841	22 973	2 868	0,472%
Croatie	21 376	19 003	2 373	0,390%
Chypre	19 882	17 676	2 206	0,363%
République slovaque	18 959	16 854	2 105	0,346%
Albanie	13 385	11 899	1 486	0,244%
Lettonie	12 808	11 387	1 421	0,234%
Estonie	12 723	11 311	1 412	0,232%
Macédoine du Nord	12 723	11 311	1 412	0,232%
Lituanie	12 588	11 191	1 397	0,230%
Slovénie	12 295	10 930	1 365	0,224%
Islande	10 144	9 018	1 126	0,185%
Malte	10 144	9 018	1 126	0,185%
Géorgie	9 876	8 780	1 096	0,180%
Bosnie-Herzégovine	9 689	8 614	1 075	0,177%
Monténégro	6 584	5 853	731	0,120%
Kosovo	6 559	5 831	728	0,120%
Moldova (République de)	5 488	4 878	610	0,100%
Andorre	4 925	4 378	547	0,090%
Saint-Marin	4 867	4 206	661	0,089%
Liechtenstein	2 921	2 374	547	0,053%
Saint-Siège	137	107	30	0,003%
Total 2022	5 477 144	4 864 180	612 964	100,000%
Total 2021	5 477 144	4 864 180	612 964	

Le montant du résultat 2022 par titre du capital s'élève à 14,55 euros (17,31 euros pour 2021).

En 2020, suite à l'adhésion d'Andorre, le capital souscrit de la Banque a augmenté de 4 925 milliers d'euros, dont 547 milliers d'euros ont été appelés. Sa contribution dans les réserves s'élève à 2 296 milliers d'euros. Le capital appelé et la contribution dans les réserves sont à régler en quatre versements annuels égaux. Trois échéances de 711 milliers d'euros chacune (574 milliers d'euros des réserves et 137 milliers d'euros du capital appelé) ont été versées en 2022, 2021 et 2020. La dernière échéance restante est détaillée ci-dessous :

En milliers d'euros

Membre	Capital à verser	Réserves à verser	Total
Andorre	137	574	711
Total	137	574	711

NOTE N – Marge d'intérêts

Les produits et les charges sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais).

Les intérêts reçus et les intérêts payés sont regroupés par produit.

Les montants nets reçus sont classés dans le poste "Intérêts et produits assimilés" et les montants nets payés sont classés dans le poste "Intérêts et charges assimilées", indépendamment du classement du produit à l'actif ou au passif.

Ces montants nets par produit comprennent également les intérêts taux négatifs du produit concerné.

Les produits et les charges d'intérêts des dérivés de couverture de juste valeur sont présentés avec les produits et charges des éléments couverts.

La Marge d'intérêts est détaillée ci-dessous :

	En milliers d'euros	
	2022	2021
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ^(a)	21 536	
Instruments financiers dérivés de couverture	(12 493)	
Sous-total	9 043	
Prêts et autres créances au coût amorti ^(a)		
– Etablissements de crédit et banques centrales	103 385	
– Clientèle	135 492	
Instruments financiers dérivés de couverture	(106 559)	
Sous-total	132 318	
Titres de dette au coût amorti	45 061	51 473
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle		2 346
Dettes représentées par un titre au coût amorti		(206 371)
Instruments financiers dérivés de couverture		328 462
Sous-total		122 091
Intérêts et produits assimilés	186 422	175 910
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	(803)	
Dettes représentées par un titre au coût amorti	(265 554)	
Instruments financiers dérivés de couverture	230 680	
Sous-total	(34 874)	
Autres intérêts et charges assimilées	(7 485)	(4 872)
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ^(a)		15 413
Instruments financiers dérivés de couverture		(23 593)
Sous-total		(8 180)
Prêts et autres créances au coût amorti ^(a)		
– Etablissements de crédit et banques centrales		22 334
– Clientèle		86 381
Instruments financiers dérivés de couverture		(124 138)
Sous-total		(15 423)
Intérêts et charges assimilés	(43 162)	(28 475)
Marge d'intérêts	143 260	147 435
^(a) dont impact des taux négatifs :	En milliers d'euros	
– Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	(5 376)	(5 898)
– Autres créances au coût amorti	(15 915)	(20 390)
	(21 291)	(26 288)

NOTE O – Information sectorielle

La CEB est une banque multilatérale de développement à vocation sociale. Elle accorde des prêts pour financer des projets dans ses États membres. Cette activité est financée par des émissions publiques et des placements privés.

Dans ce cadre, la Banque dispose d'un seul domaine d'activité opérationnel. Elle intervient dans les zones géographiques où sa contribution est la plus nécessaire, en particulier dans les pays d'Europe centrale et orientale, qui constituent les pays cibles.

Son activité de financement de projets est exclusivement menée en Europe. Toutefois, pour les autres opérations financières, en particulier pour ses émissions publiques, la CEB intervient aussi bien en Europe que sur d'autres continents. Par conséquent, ces opérations ne figurent pas dans le tableau ci-dessous.

Les intérêts sur prêts se répartissent par pays de localisation de l'emprunteur de la manière suivante :

Répartition par pays de localisation de l'emprunteur	En milliers d'euros	
	2022	2021
Pologne	52 151	10 693
Türkiye	16 854	15 992
Hongrie	16 178	6 959
Roumanie	7 427	7 510
Lituanie	4 849	4 351
Croatie	4 429	4 069
République slovaque	3 840	3 296
Chypre	3 451	3 704
République tchèque	3 030	793
Serbie	2 719	1 337
Albanie	1 979	1 544
Bosnie-Herzégovine	1 268	1 199
Bulgarie	1 217	1 236
Macédoine du Nord	996	808
Slovénie	991	342
Estonie	860	64
Moldova (République de)	571	586
Monténégro	475	336
Lettonie	387	493
Malte	240	29
Géorgie	183	83
Kosovo	143	76
Sous-total pays cibles	124 238	65 500
Belgique	17 590	17 823
France	12 792	7 179
Espagne	11 381	8 000
Italie	7 401	3 246
Pays-Bas	7 226	6 331
Allemagne	5 875	4 071
Irlande	4 509	3 539
Portugal	3 547	3 226
Suède	3 275	2 953
Finlande	2 420	964
Islande	861	384
Grèce	70	70
Andorre	57	14
Saint-Marin	23	19
Sous-total autres pays	77 027	57 819
Pays cibles par l'intermédiaire d'autres pays	122	22
Total	201 387	123 341

Les encours des prêts par pays sont présentés dans la Note G.

NOTE P – Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Les gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers à l'exception des produits et charges d'intérêts présentés dans la Marge d'intérêts (Note N).

	En milliers d'euros	
	2022	2021
Résultat net sur instruments de couverture de juste valeur	(388 820)	(83 138)
Réévaluation des éléments couverts attribuable aux risques couverts	397 677	83 250
Résultat sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	(951)	(199)
Réévaluation des positions de change	(184)	170
Ajustement de valeur pour risque de crédit propre (Debit Valuation Adjustment – DVA)	(42)	(34)
Ajustement de valeur pour risque de contrepartie (Credit Valuation Adjustment – CVA)	(822)	(103)
Total	6 859	(54)

NOTE Q – Charges générales d'exploitation

	En milliers d'euros	
	2022	2021
Salaires et traitements	(28 974)	(27 271)
Charges sociales et de pension	(11 353)	(13 660)
Autres charges générales d'exploitation	(12 954)	(12 292)
Total	(53 281)	(53 223)

Au 31 décembre 2022, l'effectif de la Banque comptait : 4 hors-cadre élus (Gouverneur et Vice-Gouverneur ^(*)) et 211 agents permanents. Au 31 décembre 2021, il y avait 2 hors-cadre élus (Gouverneur et Vice-Gouverneurs) et 213 agents permanents.

(*) La Vice-Gouverneur Gaudin et le Vice-Gouverneur Boehmer ont commencé leurs mandats le 1er août 2022.

NOTE R – Coût du risque

Le modèle général d'évaluation des dépréciations utilisé par la CEB s'articule autour des deux étapes suivantes :

- évaluer s'il y a une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale et
- mesurer la provision pour dépréciation sur la base d'une perte attendue sur 12 mois s'il n'y a pas eu d'augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ou sur la base d'une perte attendue sur la durée de vie (c.-à-d. perte attendue à maturité) s'il y a eu une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale.

Ces deux étapes doivent s'appuyer sur des informations prospectives.

Augmentation significative du risque de crédit

L'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit est faite au niveau de chaque transaction en se basant sur des indicateurs et des seuils qui varient selon le type de contrepartie et sa notation interne.

L'indicateur retenu pour évaluer l'augmentation significative du risque de crédit est la note interne de crédit de la contrepartie. Le système de notation interne est décrit dans le Chapitre 1 de la Note B (partie Risque de crédit). Cette évaluation se base sur un critère relatif exprimé en nombre de crans de dégradation par rapport à la note à l'origine. Cependant, lorsque la transaction était déjà présente dans le portefeuille de la banque au 1^{er} janvier 2018, le critère d'évaluation d'une augmentation significative du risque de crédit est absolu suivant la note interne de crédit en date d'évaluation.

Dans les deux cas, la détérioration de la qualité de crédit est considérée significative, et la transaction classée en étape 2, sur la base d'une note interne de crédit en date d'évaluation inférieure ou égale à 3,5. Cependant, les souverains sont systématiquement classés en étape 1 du fait du statut de créancier privilégié de la CEB.

Un actif est considéré en défaut et classé en étape 3 en cas de retard de paiement de plus de 90 jours.

Au cours de l'exercice 2022, aucun défaut n'est survenu dans le portefeuille de la Banque. En outre, la Banque a identifié une augmentation du risque de crédit d'un montant de 148 milliers d'euros au sens de la norme IFRS 9 pour une contrepartie, entraînant un transfert de l'étape 1 à l'étape 2.

Informations prospectives

La Banque prend en compte des informations prospectives dans la mesure des pertes de crédit attendues (*Expected Credit Loss* – "ECL").

La Banque a fait le choix de retenir trois scénarios macro-économiques, couvrant un large panel de conditions économiques futures potentielles. Actuellement, les scénarios sont définis par Moody's Analytics et mis à jour à une fréquence mensuelle.

Les principales variables macro-économiques sont l'évolution du PIB de la zone euro et l'évolution du marché des actions en Europe. La modélisation des variables macroéconomique sur l'horizon de projection est basée sur des simulations Monte Carlo d'un modèle autorégressif à deux variables et trois retards.

Les scénarios retenus dans le cadre d'IFRS 9 sont les suivants :

- un scénario central, qui décrit la situation économique la plus probable sur l'horizon de projection à 5 ans ;
- un scénario adverse, qui reflète l'impact de la matérialisation de risques pesant sur le scénario central, et dont il résulte une situation économique moins favorable. Ce scénario est défini comme le quantile 10% dans les simulations Monte Carlo de l'évolution du PIB de la zone euro ;
- un scénario favorable, qui reflète la matérialisation de risques résultant à une situation économique meilleure. Ce scénario est défini comme le quantile 90% dans les simulations Monte Carlo de l'évolution du PIB de la zone euro.

Afin de parvenir à une estimation équilibrée des provisions, la probabilité d'occurrence du scénario favorable est égale à la probabilité d'occurrence du scénario adverse.

Le poids à attribuer dans chacun des scénarios est défini comme suit :

- 60% pour le scénario central,
- 20% pour le scénario adverse et
- 20% pour le scénario favorable.

Provision pour risque de crédit de la période

En milliers d'euros		
	2022	2021
Dotations nettes aux dépréciations – nominaux	(10 706)	7 842
Dotations nettes aux dépréciations – intérêts	(58)	12
Total	(10 764)	7 854

Détail du coût du risque de la période

En milliers d'euros		
	2022	2021
Banques centrales	(195)	(69)
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	(374)	(117)
Actifs financiers au coût amorti		
Prêts	(7 548)	6 208
Autres créances	(77)	(204)
Titres de dette	(243)	(2)
Autres actifs	(444)	70
Engagements de financement	(1 883)	1 968
Total	(10 764)	7 854
Coût du risque sur encours sains	(10 764)	7 854
dont étape 1	(10 616)	7 854
dont étape 2	(148)	
Coût du risque sur encours dépréciés – étape 3		

Variation des dépréciations sur la période

En milliers d'euros

	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à 12 mois (étape 1)	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à maturité (étape 2)	Dépréciations sur encours dépréciés (étape 3)	Total
Au 1^{er} janvier 2022	(14 864)			(14 864)
Dotations nettes aux dépréciations				
Actifs financiers acquis pendant la période	(5 678)			(5 678)
Actifs financiers décomptabilisés pendant la période	1 241			1 241
Transfert vers étape 2		(148)		(148)
Transfert vers étape 3				
Transfert vers étape 1				
Autres dotations-reprises sans changement d'étape	(6 180)			(6 180)
Au 31 décembre 2022	(25 480)	(148)		(25 628)

NOTE S – Engagements de financement donnés ou reçus

En milliers d'euros

	2022	2021
Engagements de financement donnés		
Aux établissements de crédit	2 306 448	533 407
A la clientèle	4 225 942	5 782 206
Total des engagements de financement donnés	6 532 390	6 315 613
Dépréciations des engagements de financement donnés	3 643	1 761
dont étape 1	3 643	1 761
dont étape 2		
dont étape 3		

Aucun engagement de financement reçu n'a été enregistré au 31 décembre 2022.

NOTE T – Événements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement important appelant des mentions complémentaires ou un ajustement aux présents états financiers n'est intervenu entre le 31 décembre 2022 et la date de l'arrêté des comptes par le Gouverneur le 27 février 2023.

RAPPORT DE L'AUDIT EXTERNE



ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

Banque de Développement du Conseil de l'Europe

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers

Au Gouverneur,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe (la « Banque »), comprenant le bilan au 31 décembre 2022, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat net et gains ou pertes comptabilisées directement en capitaux propres, l'état des variations des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, et les annexes aux états financiers qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers ont été arrêtés sous votre responsabilité.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Banque conformément au Code international de déontologie des professionnels comptables (y compris les normes internationales d'indépendance) (le Code de l'IESBA) et aux règles d'éthique qui s'appliquent à l'audit des états financiers en France et avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de notre audit des états financiers de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Société de Commissaires aux Comptes
Société d'expertise comptable inscrite au Tableau
de l'Ordre de la Région Paris - Ile-de-France

Siège social : 1-2, place des Saisons - 92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1



Valorisation des instruments financiers à la juste valeur par résultat et des dérivés

Risque identifié

Au 31 décembre 2022, les instruments financiers à la juste valeur par résultat s'élevaient à K€ 654 045 à l'actif et à K€ 187 498 au passif. Les instruments financiers dérivés de couverture s'élevaient à K€ 2 198 288 à l'actif et à K€ 2 397 993 au passif.

Comme indiqué dans la note A de l'annexe aux états financiers, les actifs et les passifs financiers de ces catégories sont évalués et enregistrés à leur valeur de marché. La valeur de marché de ces instruments est déterminée soit à partir de prix cotés sur un marché actif, soit à partir d'une technique de valorisation faisant appel à :

- des méthodes de calcul mathématiques fondées sur des hypothèses financières ;
- des paramètres dont la valeur est déterminée soit à partir des prix d'instruments traités sur des marchés actifs, soit à partir d'estimations statistiques ou d'autres méthodes quantitatives, du fait de l'absence de marché actif.

Compte tenu du caractère significatif de ces instruments financiers et de l'incertitude inhérente au processus d'estimation, nous considérons la valorisation des instruments financiers à la juste valeur par résultat et des dérivés comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Nous avons pris connaissance des processus de la Banque relatifs à la détermination de la juste valeur du portefeuille des swaps de taux d'intérêt et des swaps de taux d'intérêt et de change ainsi que la méthodologie mise en place par la Banque pour modéliser la juste valeur.

Nous avons comparé la variation des swaps aux informations externes préparées par les contreparties et recalculé la valorisation pour un échantillon de swaps de taux d'intérêt et de change (CIRS).

Autres Informations incluses dans le rapport annuel établi par la Banque au 31 décembre 2022

Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport annuel autres que les états financiers et notre rapport d'audit. Le *Management* est responsable de l'établissement des autres informations.

Notre opinion sur les états financiers ne porte pas sur les autres informations et nous n'exprimons aucune opinion ni conclusion sur celles-ci.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, il nous appartient de prendre connaissance des autres informations et, ce faisant, de vérifier si les autres informations présentent une incohérence ou anomalie significative au regard des états financiers ou des informations obtenues à l'occasion de notre audit. Il nous appartient de signaler toute anomalie significative dans les autres informations qui serait découverte à l'occasion de nos travaux. Nous n'avons pas d'observation à signaler sur les autres informations.



Responsabilités du Management et des personnes constituant la gouvernance relatives aux états financiers

Le *Management* est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, il incombe au *Management* d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le *Management* a l'intention de mettre la Banque en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe aux personnes constituant la gouvernance de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la Banque.

Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des états financiers

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter une anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le *Management* ;



- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le *Management* du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des conditions ou événements futurs pourraient conduire la Banque à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les états financiers, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements les sous-tendant de manière à ce qu'ils en donnent une présentation sincère ;

Nous communiquons aux personnes constituant la gouvernance notamment l'étendue des travaux d'audit et du calendrier de réalisation prévus et les constatations importantes, y compris toute faiblesse significative du contrôle interne, relevée lors de notre audit.

Nous fournissons également aux personnes constituant la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles d'éthiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance et, le cas échéant, les actions mises en œuvre pour éliminer les menaces et les mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 28 février 2023

L'Auditeur Indépendant
ERNST & YOUNG Audit

Digitally signed by
Luc.Valverde
DN: cn=Luc.Valverde,
email=luc.valverde@fr.ey.com
Date: 2023.02.28 09:27:11
+01'00'

Luc Valverde

RAPPORT DU COMITÉ DE SURVEILLANCE

Conformément au mandat qui lui a été donné en vertu de l'Article XII du Statut de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe et de l'Article I de son Règlement Intérieur, le Comité de surveillance s'est réuni par vidéoconférence du 22 au 23 juin pour une réunion d'introduction, du 7 au 9 décembre 2022 pour la revue intérimaire, ainsi que du 27 février au 1^{er} mars 2023 pour certifier le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat net et des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres, l'état de variations des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie de la CEB, ainsi que les notes annexes aux états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Se fondant sur la Résolution 453 (2021) du Conseil de direction sur la nomination de l'Audit externe (EY), l'Auditeur externe a présenté son rapport et a donné, en tant que de besoin, les détails du déroulement de l'audit

Le Comité de surveillance a procédé à l'examen des activités de la CEB pour l'exercice 2022 de la manière suivante :

- en consultant le Gouverneur, les directeurs et les autres agents concernés ;
- en examinant les états financiers de la CEB pour l'exercice 2022, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultat, l'état du résultat net et des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres, l'état de variations des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et les notes annexes aux états financiers, qui ont été préparés par l'Unité de la comptabilité de la CEB et signés par le Gouverneur le 27 février 2023 ;
- en consultant l'Audit interne et en examinant ses rapports ainsi qu'en consultant les audits ;
- en consultant l'Auditeur externe de la CEB et en examinant son rapport intérimaire et son rapport détaillé pour l'exercice 2022 ;
- en obtenant le rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers annuels signé par l'Auditeur externe le 28 février 2023 ;
- en obtenant l'ensemble des documents, renseignements et explications que le Comité de surveillance a estimés nécessaires. Ceux-ci ont été volontiers communiqués par le Gouverneur, l'Auditeur interne, les directeurs et les agents concernés.

Le Comité de surveillance certifie, sur la base des informations mises à sa disposition et dans toute la mesure où il a pu s'en assurer, que le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat net et des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres, l'état de variations des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie de la CEB, y compris les notes annexes aux états financiers, concordent avec les écritures et autres pièces comptables et reflètent fidèlement, dans tous les aspects matériels, l'état des opérations de la CEB au 31 décembre 2022, le résultat de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, en conformité avec les normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) adoptées par l'Union européenne.

Paris, 1^{er} mars 2023

Nata LASMANE

Lucia KAŠIAROVÁ

Barbora JANÍČKOVÁ

APPROBATION DES COMPTES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

RESOLUTION 1651 (2023) du Conseil d'administration sur le quitus au Gouverneur et l'affectation du résultat net 2022

Paris, le 17 mars 2023

CA/PV/335/2023

Le Conseil d'administration,

Vu l'article XI, section 3 du Statut de la Banque,

Vu l'article 1, paragraphe 2 du Règlement Intérieur du Conseil d'administration,

Ayant pris acte du rapport annuel de la Banque, du bilan, du compte de résultat et des notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2022,

Ayant pris acte de la note du Gouverneur sur la "Proposition d'affectation du résultat net de l'exercice 2022" du 1er mars 2023,

Ayant pris acte du rapport de l'auditeur externe au 28 février 2023,

Ayant pris acte du rapport du Comité de surveillance au 1er mars 2023,

1. recommande au Conseil de direction d'approuver le rapport annuel, le bilan, le compte de résultat et les notes annexes aux états financiers de la Banque au 31 décembre 2022,
2. donne quitus au Gouverneur de sa gestion financière pour l'exercice 2022,
3. décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2022 comme suit :
 - € 74 682 729 à la réserve générale
 - € 5 000 000 au Compte de dividendes sociaux
4. recommande au Conseil de direction d'approuver le point 3 ci-dessus.

APPROBATION DES COMPTES PAR LE CONSEIL DE DIRECTION

RESOLUTION 465 (2023) du Conseil de direction sur l'exercice 2022

Paris, le 31 mars 2023

CD/PV/234/2023

Le Conseil de direction,

Vu l'article IX, section 3, paragraphe 1, litt. e du Statut de la Banque,

Vu l'article 5, paragraphe 1 du Règlement Intérieur du Conseil de direction,

Vu le bilan et le compte de résultat ainsi que les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2022,

Vu la certification de l'auditeur externe du 28 février 2023,

Vu les rapports des organes statutaires de la Banque, à savoir :

- le rapport du Gouverneur pour l'exercice 2022,
- le rapport du Comité de surveillance du 1er mars 2023,

Vu la Résolution 1651 (2023) du Conseil d'administration,

Ayant entendu le Comité de surveillance,

Décide :

- d'approuver le rapport annuel, le bilan, le compte de résultat et les notes annexes aux états financiers de la Banque au 31 décembre 2022,
- de donner quitus au Conseil d'administration pour l'exercice 2022,
- d'entériner le point 3 de la Résolution 1651 (2023) du Conseil d'administration du 17 mars 2023 par lequel le Conseil d'administration a affecté le résultat net de l'exercice 2022 comme suit :
 - € 74 682 729 à la réserve générale,
 - € 5 000 000 au Compte de dividendes sociaux.

NOTES AU LECTEUR

Statuts : les premiers statuts ont été adoptés par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 16 avril 1956 (résolution (56)9). Les nouveaux statuts, adoptés par le Comité des Ministres le 16 juin 1993 (résolution (93)22) sont entrés en vigueur le 18 mars 1997 après leur ratification par l'ensemble des États membres.

Projet approuvé : projet présenté au Conseil d'administration qui en a approuvé le financement.

Prêt décaissé : prêt effectivement versé au bénéficiaire.

Tranche de prêt : le financement est versé par tranches, selon l'avancement des travaux, jusqu'au montant du plafond autorisé par le Conseil d'administration.

Engagement de financement : fraction de projets encore en attente de financement, pour lesquels un contrat-cadre a été signé.

Compte de dividendes sociaux (CDS) : abondé pour l'essentiel de la part approuvée par les actionnaires des revenus annuels de la Banque affectés à ce compte, il est utilisé pour financer les dons destinés aux projets à impact social élevé. Celles-ci peuvent prendre la forme de bonifications d'intérêt, d'aide à l'assistance technique, de garanties de prêt ou de contributions.

Encours de prêts : montant total des prêts décaissés et non encore remboursés.

Capital souscrit : titres de participation émis par la CEB et souscrits par ses membres.

Capital appelé : capital total payé et à payer.

Capital callable : différence entre le capital souscrit et le capital appelé.

Pays membres

La CEB compte 42 États membres qui sont les actionnaires de la Banque. Tous les pays membres du Conseil de l'Europe peuvent devenir membres de la CEB.

Albanie ★

Allemagne

Andorre

Belgique

Bosnie-Herzégovine ★

Bulgarie ★

Chypre ★

Croatie ★

Danemark

Espagne

Estonie ★

Finlande

France

Géorgie ★

★ Pays cibles

Grèce

Hongrie ★

Irlande

Islande

Italie

Kosovo ★

Lettonie ★

Liechtenstein

Lituanie ★

Luxembourg

Macédoine du Nord ★

Malte ★

République de Moldova ★

Monténégro ★

Norvège

Pays-Bas

Pologne ★

Portugal

République slovaque ★

République tchèque ★

Roumanie ★

Saint Marin

Saint-Siège

Serbie ★

Slovénie ★

Suède

Suisse

Türkiye ★



CEB

COUNCIL OF EUROPE DEVELOPMENT BANK
BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE



55, avenue Kléber
FR-75116 PARIS FRANCE
Tel.: +33 (0)1 47 55 55 00
Email: info@coebank.org
www.coebank.org

2221-0105 (En ligne)
1563-2598 (Imprimé)